

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME PREMIER

A - G

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HUITIÈME ÉDITION

TOME PREMIER

A - G

LIBRAIRIE HACHETTE

1932

ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE DICTIONNAIRE

L'Académie s'est fait une règle, dans son Dictionnaire, de recourir le moins souvent possible aux abréviations. Elle en a réduit l'emploi à celles qui lui ont paru absolument nécessaires et c'est à dessein que, dans ce cas même, elle s'est servie des signes depuis longtemps accrédités et couramment employés dans les dictionnaires usuels.

Adj.	adjectif.
Adv.	adverbe.
Art.	article.
Card.	cardinal.
Conj.	conjonction.
Dém.	démonstratif.
Elliptiq.	elliptiquement.
F. ou fém.	féminin.
Fam.	familièrement.
Fig.	figurément.
Ind.	indéfini.
Interj.	interjection.
Interr.	interrogatif.
Inv.	invariable.
Loc. adv.	locution adverbiale.
Loc. conj.	locution conjonctive.
Loc. prép.	locution prépositive.
M. ou masc.	masculin.
N.	nom.
N. f.	nom féminin.

N. f. pl.	nom féminin pluriel.
N. m.	nom masculin.
N. masc. pl.	nom masculin pluriel.
Ord.	ordinal.
Pers.	personnel.
Pl. ou plur.	pluriel.
Pop. ou popul.	populairement.
Poss.	possessif.
Prép.	préposition.
Pron.	pronom.
Prov.	proverbe ou proverbialement.
Rel.	relatif.
S. ou sing.	singulier.
T.	terme.
V. impers.	verbe impersonnel.
V. intr.	verbe intransitif.
V. pron. ou v. pronom.	verbe pronominal.
V. tr.	verbe transitif.

PRÉFACE

QUATRE rééditions du Dictionnaire de l'Académie, publié pour la première fois en 1694, ont paru au XVIII^e siècle, deux seulement au XIX^e. La dernière date de 1877. Il y a donc plus d'un demi-siècle que la Compagnie n'a présenté une forme nouvelle de son œuvre. Il serait injuste de la taxer d'indifférence à l'égard de la principale des obligations que lui a imposées son illustre fondateur. Durant cette longue période, et sans en excepter les années de la grande guerre, le travail de la Commission du Dictionnaire et celui de l'Académie réunie en séance n'ont jamais été interrompus. La vérité est que, vers la fin du XIX^e siècle, époque où l'on aurait pu s'attendre à la publication d'une nouvelle édition, l'Académie a dû faire face à une tâche que ses prédécesseurs avaient sans doute connue, mais que des circonstances particulières rendaient singulièrement plus ample et plus délicate.

Sans songer à adopter le système encyclopédique de Furetière, « l'Académie, lit-on dans la Préface de la première édition, en bannissant de son Dictionnaire les termes des Arts et des Sciences, n'a pas cru devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui, ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées ». L'infiltration dans l'usage commun de ces termes spéciaux, très lente d'abord, s'accéléra forcément à partir du XVIII^e siècle, à mesure que le goût des sciences se répandait dans la société. Aussi n'est-on pas étonné de lire dans la Préface de l'édition de 1762 : « Nous avons donc cru devoir admettre dans cette nouvelle Édition les termes élémentaires des Sciences, des Arts, et même ceux des Métiers qu'un homme de lettres est dans le cas de trouver dans des ouvrages où l'on ne traite pas expressément des matières auxquelles ces termes appartiennent. » Et un peu plus d'un siècle après, en 1877, l'Académie acceptait l'introduction dans son Dictionnaire de plus de 2 000 mots nouveaux, dont presque tous étaient de provenance scientifique ou technique.

Aux dernières années du XIX^e siècle, quand l'Académie s'occupait de préparer une nouvelle édition de son Dictionnaire, elle se trouva en présence d'une brusque pénétration des vocabulaires des Sciences et des Arts dans le parler de tous qui, depuis, ne devait plus cesser de s'enfler démesurément d'année en année. Non seulement les sciences déjà constituées se renouvelèrent, mais d'autres prirent naissance, comportant en bien des cas des applications à l'industrie. D'autre part, de notables transformations s'opéraient dans l'ordre économique, social et politique. De là un grand nombre de mots nouveaux aussitôt vulgarisés par la conversation, par la presse et par l'école. Quel adolescent de nos jours ne connaît pas par leur nom les différentes pièces d'une automobile? De quel artisan, de quel paysan de France restent ignorés des termes tels que *microbe*, *sanatorium*, *otite*, *diphthérie*, *hydravion*, *commutateur*, *carburateur*, *court-circuit*?

Mais, dans cet afflux de vocables nouveaux, il en est beaucoup dont l'existence ne peut être qu'éphémère. Les uns disparaîtront avec les objets, eux-mêmes éphémères, qu'ils représentent; d'autres, qui se sentent de l'improvisation, seront remplacés par des dénominations plus exactes;

d'autres enfin ne dépasseront pas le domaine où ils sont nés et, n'étant compris et employés que par des initiés, n'ont point chance de pénétrer dans l'usage commun. C'est ce départ qu'a essayé de faire l'Académie dans la préparation de cette nouvelle édition. Travail minutieux, qui ne pouvait être exécuté à la hâte, et qui exigeait un double effort d'adaptation au mouvement moderne et de prudence avisée.

La liste des termes nouveaux jugés dignes d'être admis une fois dressée, il restait à en donner une définition claire et précise. Pour la plupart d'entre eux, l'Académie a sollicité l'avis des autres classes de l'Institut, ou de spécialistes d'une compétence indiscutable.

Ce travail des définitions, l'Académie ne l'a pas limité aux acquisitions récentes du vocabulaire. Elle l'a étendu à un très grand nombre de mots que l'édition de 1877 avait laissés définis d'une façon imparfaite. Celle-ci, comme les éditions précédentes, indique trop souvent la signification d'un mot par le procédé de la synonymie. Ce n'est pas que les auteurs du Dictionnaire aient jamais admis l'existence de synonymes parfaits; ils s'en sont maintes fois défendus; mais ils ont cru pouvoir laisser à chacun le soin de choisir entre divers équivalents d'un même terme. L'Académie a pensé qu'il lui appartenait de noter aussi exactement que possible les nuances, parfois presque insaisissables, qui, entre deux mots, déterminent la préférence d'un homme de goût. Elle n'a pas cru pouvoir maintenir dans l'édition de 1931 certaines définitions de l'édition de 1877, telles que « *Affront*, Injure, outrage; *Blâmer*, Improuver, reprendre, condamner; *Chagrin* (nom), Peine, affliction, déplaisir; *Chagrin* (adj.), Mélancolique, triste, de fâcheuse, de mauvaise humeur. » Une idée générale qui leur est commune apparente sans doute les différents termes de ces séries; mais chacun garde son sens particulier. L'Académie s'est efforcée de rectifier toute définition imprécise, et ç'a été une partie importante de son travail.

S'il était indispensable d'enregistrer des façons de parler, qui, bien que formées de fraîche date, sont déjà familières à tout le monde, il ne l'était pas moins de faire disparaître celles qui, depuis 1877, sont tombées en désuétude, soit par le caprice de la mode, soit parce qu'elles représentaient des objets périmés ou des idées qui n'ont plus cours. Qui regrettera l'absence dans le Dictionnaire de l'Académie d'*apocrisiaire*, *abluer*, *brouetteur*, *carabinade*, *carnosité*, *cham-parter*, *computiste*, *congiaire*, *délitescence*, *échansonnerie*, *escopetterie*, *excusation*, etc.? De même en a-t-il été pour un certain nombre d'expressions figurées ou proverbiales qui aujourd'hui ne seraient plus comprises de personne. Qui emploie, de nos jours, qui même comprend : *Faire ses caravanes*, *Il a bien des chambres à louer dans la tête*, *Il ressemble aux bahutiers*, *Voilà un enfant bien difficile à baptiser*, *Après bon vin bon cheval*, *Brebis comptées*, *le loup les mange*, *Observer les longues et les brèves*? L'Académie a grand souci de ne pas appauvrir la langue et de lui conserver ses qualités de saveur et de pittoresque : toutefois elle a dû, — quoique souvent à regret, — rayer des expressions qui, sorties de l'usage, n'appartiennent plus qu'à l'histoire de la langue.

En ce qui concerne les noms propres, historiques, mythologiques, et les désignations géographiques, elle a cru devoir se conformer rigoureusement à une règle établie déjà par les éditions précédentes, mais qui s'y trouve imparfaitement appliquée. En vertu de cette règle, ces noms et désignations n'ont place dans le Dictionnaire que si l'usage figuré en a fait de véritables noms communs ou adjectifs exprimant telle ou telle qualité, comme lorsqu'on dit : *C'est un hercule*, *Il est gaulois dans ses propos*, *Une réponse normande*. Elle a donc supprimé un certain nombre de mots maintenus dans l'édition de 1877, tels que *Argonautes*, *Capitole*, *Hélicon*, *Borée*, *Chaldéen*, *Étrusque*, *Basque*, etc., auxquels il faut joindre les noms de constellations. Pour tous ces mots elle renvoie aux dictionnaires spéciaux. Elle a cru toutefois devoir faire une exception pour certains termes flottant entre la catégorie des noms propres et celle des noms communs,

comme *Coran*, *Décatalogue*, et en particulier pour les désignations de congrégations religieuses dont elle n'a mentionné que les plus connues.

Pour ce qui est des termes grammaticaux, l'Académie ne pouvait manquer d'adopter la nomenclature employée depuis 1910 dans toutes les écoles de France. Aussi bien la terminologie de l'édition de 1877, qui n'est autre que celle de la célèbre grammaire de Noël et Chapsal, laissait à désirer en certaines de ses parties. Ainsi, pour désigner les êtres et les choses, elle usait de deux termes : *noms* et *substantifs*. Outre qu'il est d'une mauvaise méthode d'employer une double dénomination pour une seule catégorie de mots, il faut convenir que, quelque définition qu'on donne du terme *substantif*, aucune n'est accessible à l'intelligence des enfants. Dans la catégorie des verbes, le terme de *verbe actif* s'appliquait à deux faits grammaticaux d'ordre différent. Il s'opposait clairement à *verbe passif*, mais obscurément à *verbe neutre*. Ce mot *neutre* lui-même, très compréhensible quand il s'agit du genre des noms et des adjectifs, cesse de l'être quand il s'agit du verbe, et aucune des définitions qu'on en donne n'est satisfaisante.

C'est en accord avec la nomenclature nouvelle que l'Académie a remplacé, en tête de chacun des articles concernant les êtres et les choses, substantif (s.) par nom (n.), et dans les articles concernant les verbes, *verbe actif* (v. a.), *verbe neutre* (v. n.) par *verbe transitif* (v. tr.), *verbe intransitif* (v. intr.). Elle a substitué la dénomination *complément* à celle de *régime* et celles de *passé simple*, *passé composé* à celles de *passé défini*, *passé indéfini*. Le terme de *gérondif*, que l'on rencontre sans cesse dans les grammaires françaises du xvii^e et du xviii^e siècle, figurait encore dans l'édition de 1835 qui le définissait très justement « Espèce de participe indéclinable auquel on joint souvent la préposition *En* », et dont elle donnait comme exemples : *En allant*, *En faisant*. L'édition de 1877 déclare abusif l'emploi de ce terme dans la grammaire française. Mais peut-on admettre que dans *En forgeant on devient forgeron*, qui est l'exact équivalent du latin *Fabricando fit faber*, *En forgeant* soit un participe présent? L'Académie a cru devoir employer de nouveau ce terme, suivant son ancienne définition.

Les éditions précédentes, d'après les théories grammaticales du xviii^e siècle, divisaient les articles consacrés aux verbes en trois parties : *forme active*, *forme pronominale*, *participe passé*. Il importait de renoncer à cette méthode périmée, qui avait en outre l'inconvénient de provoquer des redites. *Il s'est blessé*, quand on le compare à *Il l'a blessé*, n'offre aucune particularité de sens : tout verbe transitif peut s'employer à la voix pronominale du moment que l'action, au lieu de porter sur une personne ou sur une chose étrangère au sujet, porte sur le sujet lui-même. Il n'en est pas ainsi quand on dit : *Je m'en vais*, *Je m'évanouis*, *Je me suis aperçu d'une chose*, *Madame se meurt*. Ici la forme pronominale exige un examen particulier. En ce qui concerne les participes passés, en quoi *chanté*, *lu*, *pris* ont-ils à retenir notre attention? Ceux-là seuls méritent d'être signalés qui ont une valeur verbale spéciale ou sont devenus par l'usage adjectifs ou noms. On a donc supprimé dans chacun des articles consacrés à des verbes tout ce qui n'est pas vraiment caractéristique au point de vue de la forme pronominale et du participe passé.

Pour éclairer les définitions, le Dictionnaire, dans ses éditions successives, a multiplié les exemples destinés à montrer par des contextes variés les différents emplois syntaxiques du mot défini. Un assez grand nombre de ces exemples ont vieilli : on les a remplacés par des phrases d'un tour plus moderne. Souvent aussi, le nombre des exemples a été jugé excessif ; on l'a diminué pour ne garder que ceux qu'on estimait essentiels.

Enfin des remaniements d'articles ont été opérés chaque fois qu'on a cru indispensable de donner aux différentes acceptions un ordre plus clair ou plus méthodique.

L'Académie, qui ne cesse de rappeler qu'elle ne prétend ni régenter le vocabulaire, ni légiférer en matière de syntaxe, ne se reconnaît pas davantage le droit de réformer l'orthographe. Non certes qu'elle professe un attachement irraisonné et aveugle pour le système graphique institué

par les premiers auteurs du Dictionnaire. Lorsqu'en 1637 la Compagnie décida de composer un « trésor » de la langue française, entre les deux manières en usage alors d'écrire les mots, elle choisit la plus savante, la plus compliquée, celle qui pouvait intéresser seulement les lettrés du temps. Par la suite, elle s'aperçut de son erreur, car lorsqu'il s'agit de préparer la quatrième édition, celle qui parut en 1762, l'abbé d'Olivet fut chargé de simplifier cette orthographe pédantesque et de débarrasser les mots des lettres superflues dont on les avait encombrés par souci d'indiquer leur étymologie latine. Sur les 18 000 mots que contenait le Dictionnaire, 8 000 environ furent touchés par la réforme de l'abbé d'Olivet. Mais l'Académie, dans les éditions suivantes, se refusa à pousser plus loin la réforme. Depuis lors, la tradition orthographique s'est établie, et, en dépit de ses imperfections, s'est imposée à l'usage. C'est d'après elle qu'ont été imprimés des milliers de livres, qui ont répandu dans l'univers entier l'admiration pour les chefs-d'œuvre de notre littérature. La bouleverser serait, pour un bien mince profit, troubler des habitudes séculaires, jeter le désarroi dans les esprits. L'Académie se serait fait un scrupule de substituer à un usage, qui a donné des preuves si éclatantes de sa vitalité, un usage nouveau, qui mécontenterait la plus grande partie du public et ne satisferait certainement pas ceux qui en proclament le pressant besoin.

Au souci de rajeunir son Dictionnaire l'Académie a joint celui, non moins vif, de lui conserver sa physionomie. C'est ainsi qu'au lieu de numéroter les différentes acceptions des mots, elle a conservé les formules en usage au xvii^e siècle, *il signifie aussi, il signifie encore, il se dit par extension, il se dit par analogie, il se dit figurément*, etc., qui gardent au livre le caractère d'un entretien avec son lecteur. Adopter la méthode sèche des lexicologues actuels eût été rompre fâcheusement avec une tradition suivie par toutes les autres éditions.

Ce qui surtout n'a pas varié, c'est l'esprit du Dictionnaire. L'Académie est restée fidèle à son principe qui est de faire, non pas un dictionnaire étymologique et historique de la langue, mais un dictionnaire de l'usage. Elle constate et enregistre le bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français. En consacrant cet usage, elle le défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité, etc. Ainsi elle modère l'écoulement de la langue, et lui permet, tout en se modifiant sans cesse à la manière des organismes vivants, de rester elle-même et de garder intacts les traits qui sont sa marque et son âme. L'objet précis du Dictionnaire est de présenter l'état actuel de la meilleure langue française et de fixer un moment de son histoire.

L'Académie adresse ses remerciements à M. Alfred Rébelliau, de l'Institut, secrétaire de la Commission du Dictionnaire, qui a mis au service du travail de révision sa longue expérience et la sûreté du goût le plus délicat, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs, M. Léopold Sudre, le savant grammairien, et Mlle Dorez.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

A

A. n. m. La première lettre de notre alphabet. Elle représente une des voyelles. La lettre *A*. Un grand *A*. Un petit *a*. Un *A* majuscule. Un *a* romain. Un *a* italique. Des *a* mal formés. La voyelle *A*. *A* est fermé dans *Blâme*. *A* est ouvert dans *Glace*. *A*, dans les mots *Casuel*, *larron*, etc., a un son intermédiaire. *A* ne se prononce pas ordinairement dans *Août* et ne se prononce jamais dans *Saône*.

Une panse d'a, La première partie d'un petit *a*, dans l'écriture ordinaire, la partie arrondie de l'*a* qui a la forme d'une panse.

Prov., *N'avoir pas fait une panse d'a*, N'avoir rien écrit, rien copié de ce qu'on devait écrire, copier; et figurément N'avoir rien composé, n'être point auteur. Depuis deux jours, mon copiste n'a pas fait une panse d'a. Il laisse croire que cet ouvrage est de lui; mais il n'en a pas fait une panse d'a, il n'y a pas fait une panse d'a.

Fam., *Ne savoir ni A ni B*, Ne savoir pas lire; et figurément Être fort ignorant.

A. 3^e pers. du sing. de l'ind. prés. du verbe AVOIR.

A. préposition. Lorsque *À* précède l'article masculin suivi d'une consonne ou d'un *h* aspiré, il se contracte en *au*. Il fait au pluriel *aux*. Il exprime cinq rapports différents :

1^o Possession;
2^o Tendance, direction vers un lieu, vers un objet;

3^o Situation, manière d'être;

4^o Provenance;

5^o Espèce, qualité.

Il a en outre un grand nombre de significations diverses.

1^o — *À* sert à marquer Possession, appartenance. Ce livre est à ma sœur. Cette ferme appartient à mon père. Avoir une maison à soi. Rendez à César ce qui est à César. Il a un style, une manière à lui. C'est un homme de mérite, un ami à moi, que je vous recommande vivement.

Quelquefois il forme avec son complément une sorte de pléonasm qui donne plus de force à l'idée de possession. C'est mon opinion, à moi. Sa manie, à lui, c'est de croire que... Votre devoir, à tous, est de lui obéir.

C'est à vous à parler. Votre tour de parler est venu. On dit aussi *C'est à vous de parler*, *C'est à vous qu'il convient de parler*.

2^o — *À* sert à marquer Tendance ou Direction. Aller à Rome, à l'église, à l'armée. Marcher à l'autel. Arriver à bord. Il vient à nous. Envoyer à l'école. Tourner à droite, à gauche. Retourner à la ville. Rentrer aux logis. Un voyage à Naples, à la campagne. La route de Paris à Versailles. Mettre pied à terre. S'élancer au plus fort de la mêlée. Revenir à la charge. Se mêler à la foule. Conduire un homme au supplice, à la mort. Atteler à la charrue. Tendre les mains au ciel. Se prosterner aux genoux de quelqu'un. Ils se prirent aux cheveux. Jeter au feu. Atteindre au but. Quelquefois on l'unit à la préposition *jusque*, qui marque plus précisément le Terme ou le but. J'irai jusqu'à tel endroit.

En ce sens, il s'emploie devant les noms. Écrire à son ami. Obéir aux lois. L'obéissance, la soumission aux lois. Renvoyer une affaire au lendemain. Atteindre à la perfection. En venir à des injures. Pousser à bout. Réduire au tiers. Servir à tel usage. Tirer à sa fin. Tourner à la louange de quelqu'un. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire de Dieu. Boire à la santé de quelqu'un. — Devant les infinitifs. Il demande à sortir. Il aime à lire et à écrire. Il vise, il tend à vous supplanter. Il aspire à vous plaire. Je parvins à le persuader. Quel empressément à le servir! Il s'est abaissé à le prier, jusqu'à le prier. Elle s'est emportée à lui dire, jusqu'à lui dire que... Tous s'accordent à le louer. Je me décidai à partir. J'aviserai à le faire. Inviter à dîner. Obliger à fuir.

Il désigne la Destination, l'usage. Avec un nom. Terre à blé. Marché à la volaille. Moulin à farine, à poudre, à papier. Cuffler à pot, à soupe, à café. Pol à l'eau. Bouteille à l'encre. Bolle à thé. Sac à ouvrage. Plai à barbe. Pierre à fusil. — Avec un infinitif. Fille à marier. Maître à danser, à chanter. Bois à brûler. Tabac à fumer. Maison à vendre, à louer. Verre à boire. Table à jouer. Chambre à coucher. Fer à repasser. Pierre à aiguiser. On peut rapporter à cette acception les phrases telles que : Prendre quelqu'un à témoin, Invoquer son

témoignage; Prendre à lâche, S'attacher à faire une chose, ne perdre aucune occasion de la faire; Tenir à honneur, à injure. Regarder comme un honneur, comme une injure.

Il sert particulièrement à former le complément d'attribution de certains verbes transitifs. Donner une bague à quelqu'un. J'ai prêté ce livre à mon frère. Enseigner la géographie à un enfant. Dire un mot, faire un salut à quelqu'un. Par extension, *À* forme le complément d'objet indirect de quelques verbes transitifs comme *Nuire* à autrui. *Obéir* à quelqu'un. Il aime à écrire. Il demande à sortir.

Dans certaines phrases elliptiques, *À* marque Consécration, dédicace, envoi à une personne. À Dieu très bon et très grand. Au Dieu inconnu. Aux dieux lares. Aux grands hommes la patrie reconnaissante. Un tel à un tel, salut. Hymne à Vénus. Épître de Boileau à Racine. C'est dans ce sens qu'on l'emploie encore aujourd'hui pour la suscription ou l'adresse de certaines lettres, À Monsieur le Ministre des Finances... À Monsieur le Directeur de l'Assistance publique....

Quelques autres phrases elliptiques offrent un emploi analogue de la même préposition. Honneur aux braves! Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! Malheur aux vaincus! Haine à la tyrannie! Honte à la bassesse, à la lâcheté!

On doit rapporter encore à cet emploi de *À* certaines phrases elliptiques exprimant un Appel, un avertissement bref, une imprécation, un souhait, etc. À moi! À nous! Au feu! Au voleur! À l'assassin! Au secours! À la garde! Aux armes! À bas! À l'eau! Au diable! À d'autres! À votre santé! À votre aise! À revoir! Au revoir!

3^o — *À* sert à marquer la Situation, la manière d'être, pour le lieu ou pour le temps. Nous habitons à l'entrée du bois, au bord de la rivière. Sa maison est au faubourg Saint-Germain. À portée de fusil. Être à sa place. Demeurer à Paris. Vivre au fond des forêts. Mourir à l'étranger. À l'intérieur des villes. Manger à l'auberge. Il y avait beaucoup de monde à ce bal. Elle a passé la matinée à l'église. Passer l'été à la campagne. Être au jeu, à la

parade, etc. Au couchant, au levant, etc. Être au-dessus, au-dessous, au bas, au haut, etc. Rester à ses côtés, à côté d'elle. Il est à nos trousses. L'argent à la main. L'épée au côté. Les larmes aux yeux. Le diadème au front. Sentir une douleur au côté. Avoir une blessure à l'épaule, à la cuisse. Marquer au front. Ils se parlaient à l'oreille. S'arrêter à chaque pas. Se prendre au piège. Être consigné à la porte. Notaire à Paris, fabricant à Lyon.

À la face, à la vue de l'ennemi. En présence même de l'ennemi. On dit en des sens analogues Il fut battu aux yeux de la foule. La chose s'est faite au vu et au su de tout le monde. À son nez et à sa barbe. Au grand jour. À la face du soleil. Coucher à la belle étoile. À genoux. À pieds joints. À tâtons. À reculons. Attacher, fixer à la muraille, atteler à la charrue. Saisir quelqu'un aux cheveux, aux oreilles, à l'épaule. A regret. À dessin. À toute force. À tort ou à raison. Il pleut à verse. À feu et à sang. À l'abri. À la française.

Il sert à désigner l'institution, l'établissement auquel une personne est attachée. Conseiller à la Cour de cassation. Avocat à la Cour d'appel de Paris. Professeur au Collège de France.

À s'emploie dans quelques locutions elliptiques servant à désigner par son enseigne un Hôtel, un magasin. Au Cheval blanc. À la Boule d'or. Au Gagne-petit.

À s'emploie lorsqu'on veut indiquer le Temps, l'époque, la circonstance. Au commencement de l'été. À la fin du mois. Au jour indiqué. À l'aube du jour. Au matin. Au soir. Se lever à six heures. Rentrer à une heure indue. Nous arrivâmes à la même heure. Je l'attends à tout moment, à toute heure. À l'heure qu'il est. Tout à l'heure. À présent. Au temps où nous sommes. Il mourut à l'âge de quarante ans, à quarante ans. Il fut tué au siège de telle place. Je le ferai à mon premier loisir. On l'accueillit fort bien à son arrivée. À l'instant où j'allais sortir, il vint chez moi. On dit elliptiquement, dans un sens analogue, à une personne que l'on quitte, À demain, à ce soir, à dimanche, etc.

Il sert encore, dans quelques locutions, à déterminer un Espace de temps, une durée. Payer au mois. Louer à l'année. Travailler à la journée. Pension à vie. Rente à perpétuité. À jamais. À la vie et à la mort. À la longue, tout s'use.

Il s'emploie pour désigner le Rapport de deux faits entre eux. À ma mort, il héritera de cette maison. Au premier coup de canon, la ville capitula. À la troisième sommation, ils se retirèrent. Partir au premier signal. On accourut à ses cris.

IV° — À marque la Provenance. Puiser de l'eau à une fontaine. Prendre à un tas. La poésie grecque commence à Homère. Les Latins ont beaucoup emprunté aux Grecs.

Il peut désigner par suite Ce qu'on détache de quelqu'un ou de quelque chose. Ôter ses vêtements à quelqu'un. Enlever la ville aux ennemis.

V° — À marque encore l'espèce, la qualité caractéristique. Vache à lait. Canne à sucre. Instrument à cordes. Machine à vapeur.

Indépendamment de ces significations générales, À en a beaucoup d'autres, qui forment des idiotismes, et dont on ne peut énumérer que les plus importantes.

À, suivi d'un infinitif, prend des sens très différents. À le voir, on juge de son état. En le voyant, etc. À ne considérer que telle chose, En ne considérant que telle chose ou Si on ne considère que. À le bien prendre. À tout prendre. À voir les choses de sang-froid. À compter de ce jour. À partir de telle époque. Facile à dire. Bon à manger.

À l'en croire, à l'entendre, etc., S'il faut l'en croire, etc.

À dire la vérité, à vrai dire, à parler franc, à ne rien dissimuler, etc., Pour dire la vérité, etc.

Vin à boire, Vin bon à boire. C'est un ouvrage à recommencer, Qu'il faut recommencer. C'est un avis à suivre, Qu'il faut suivre. C'est un homme à récompenser. Il en est plus à craindre. Il n'en est que plus à estimer. C'est un homme à pendre. C'est un livre non seulement à lire, mais à relire souvent. On dit dans un sens analogue Vous n'avez qu'à parler, qu'à vouloir, etc. C'est une affaire à vous perdre, Qui pourra vous perdre. C'est un procès à ne jamais finir. C'est un conte à dormir debout, Qui pourrait faire dormir debout. Il est homme à se fâcher, Capable de se fâcher. Cela n'est pas à dédaigner, Cela n'est pas méprisable. Cette place est à prendre. Je suis encore à savoir comment... J'ignore comment...

Devant un Infinitif, il peut quelquefois s'expliquer par De quel. Verser à boire. Il n'a pas à manger. Il ne trouve pas à s'occuper. Il y aurait à craindre. Trouver à redire. Il n'y a pas à balancer. On dit dans un sens analogue Le temps que j'ai à vivre, Pendant lequel je dois vivre. L'argent que j'ai à dépenser, Que je puis ou que je dois dépenser. N'avoir rien à répliquer, ne trouver rien à répondre. Il se place encore devant l'infinitif des verbes, dans divers autres sens. Ainsi on dit Je suis ici à l'attendre.

À, suivi d'un nom, signifie Au prix de. Dîner à trente francs par tête. Emprunter à gros intérêts. Placer ses fonds à cinq pour cent. Les places sont à dix francs. Acheter du drap à vingt francs le mètre. Vendre à bon compte. Donner une marchandise à vil prix, à bon marché, etc. Vivre à peu de frais.

De telle ou telle façon. Aller à la débâdage. À la hâte. À l'improviste. À merveille. À la légère. À la diable, etc.

Au moyen de. Pêcher à la ligne. Jouer à la paume. Se battre à l'épée, au pistolet. Mesurer à l'aune, au mètre. Dessiner à la plume. Tracer au crayon, au compas. Travailler à l'aiguille. On dit de même par ellipse Des bas à l'aiguille, au métier, etc.

Selon, suivant. À mon gré. À sa fantaisie. À sa manière. À mon choix. À votre avis. À ma gauche. À leur jugement. Chapeau à la mode. Habit à ma taille. Parler à son tour. Marcher à son rang. À la rigueur, on pourrait admettre cette opinion. À votre compte, je serais votre débiteur. À ce que je crois, vous voulez partir. Boire à sa soif. Manger à sa faim. Dieu fit l'homme à son image. Il voulut, à l'exemple de son père... À la vérité, à plus forte raison, etc. Jusqu'à. Il est amoureux à la folie. Je suis malade à garder le lit. On dit aussi avec un infinitif Souffrir à cri.

Avec. Table à tiroir. Canne à épée. Voiture à deux roues. Clou à crochet.

Contre. Dos à dos. Corps à corps. Face à face. Quelquefois il se rapproche de la signification d'Après. Goutte à goutte, une Goutte après l'autre. Démonter une pendule pièce à pièce. Pas à pas. Mot à mot. Sou à sou. Peu à peu. Deux à deux.

Il s'emploie quelquefois quand on veut exprimer un Nombre approximatif. Cinq à six lieues. Vingt à trente personnes. Quinze à vingt francs.

À suivi d'un nom de nombre, indique une action faite conjointement par deux ou plusieurs personnes. Louer une maison à trois. Être à deux de jeu.

Quelquefois À, devant le relatif qui, sert à former des locutions elliptiques qui expriment une Sorte de rivalité, de concurrence. Ils dansaient à qui mieux mieux. C'est à qui ne partira point. Tirons à qui fera, à qui jouera le premier. Ils s'empressaient à qui lui plairait davantage. Disputer à qui obtiendra une faveur.

ABAISSANT, ANTE. adj. Qui abaisse, qui rend inférieur moralement. Langage abaissant. Théories abaissantes.

ABAISSE. n. f. T. de Pâtisserie. Morceau de pâte aplati sous le rouleau.

ABAISSEMENT. n. m. Action d'abaisser, de s'abaisser, ou Résultat de cette action. L'abaissement d'un mur. L'abaissement des eaux. L'abaissement du mercure dans le baromètre. L'abaissement de la voix.

En termes d'Astronomie, Abaissement d'un astre, Quantité dont on doit diminuer la hauteur apparente d'un astre pour avoir sa hauteur vraie.

Il est plus souvent employé au figuré et signifie Diminution, affaiblissement. Abaissement des caractères. Abaissement de l'âme. Louis XI travailla beaucoup à l'abaissement de la maison de Bourgogne. L'abaissement de la natalité. L'abaissement des revenus, du taux de l'intérêt.

Il s'emploie encore absolument et signifie Humiliation volontaire, état dans lequel on se met quand on s'abaisse volontairement. Se tenir dans l'abaissement devant Dieu.

Il signifie aussi Humiliation forcée, état de bassesse où l'on est mis malgré soi. Cet esprit altier se révolte contre un si grand abaissement. Cette famille est réduite à vivre dans l'abaissement.

ABAISSER. v. tr. Faire descendre, diminuer la hauteur. Abaisser un store. Le terrain s'abaisse insensiblement à mesure qu'on avance vers la mer. Le soleil s'abaissait sur l'horizon. Abaissez vos regards sur cette plaine. Abaisser une muraille. Abaisser le ton de la voix. Sa voix, son ton s'abaisse à mesure que son esprit se calme.

En termes de Géométrie, Abaisser une perpendiculaire sur une ligne, Mener une perpendiculaire à une ligne d'un point pris hors de cette ligne.

En termes d'Algèbre, Abaisser une équation, Réduire à un moindre degré une équation d'un degré supérieur.

En termes de Pâtisserie, Abaisser de la pâte, La rendre mince, en l'étendant avec le rouleau.

Il s'emploie encore figurément et signifie Déprimer, humilier. Dieu abaisse les superbes. Je n'abaisserai point ma dignité, mon caractère, à me commettre, jusqu'à me commettre avec lui. Cet historien affecte d'abaisser nos grands hommes.

S'ABAISSE signifie aussi au sens moral S'avilir, se dégrader. Je ne m'abaisserai point à me justifier, à feindre. Il s'abaisse à des démarches indignes de lui. Il sait être aimable à tous sans jamais s'abaisser.

Il signifie particulièrement S'humilier, se soumettre. S'abaisser devant la volonté de Dieu, sous la main de Dieu.

Le participe passé ABAISSÉ, ÉE, se dit, en termes de Blason, de Toutes les pièces placées dans l'écu au-dessous de leur situation ordinaire, et particulièrement du Vol des ciseaux, lorsque l'extrémité de leurs ailes est inclinée vers la pointe de l'écu. Vol abaissé.

ABAISSEUR. adj. m. T. d'Anatomie. Dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles il est attaché en parlant d'un muscle. Muscle abaisseur.

Il s'emploie aussi comme nom. L'abaisseur de l'œil, de la lèvre.

ABAJOUE. n. f. Espèce de poche située entre les joues et les mâchoires de certains animaux, qui s'en servent pour y placer leurs aliments et les y conserver quelque temps.

ABANDON. n. m. État d'une personne, d'une chose abandonnée. Ce vieillard est dans le plus affreux abandon. Il mourut dans l'abandon. Il laisse sa maison dans un abandon, dans un état d'abandon qui en augmente tous les jours la dégradation. Il est dans l'abandon de Dieu.

Il signifie aussi Action d'abandonner. Son absence et l'abandon de sa maison, de sa terre, ont achevé de le ruiner. L'abandon de ses amis l'a consterné.

Il s'emploie de même au sens moral et

signifie Oubli blâmable de soi, de ses intérêts, oubli de ses devoirs. *Pourquoi cet abandon de vous-même? Cet abandon de vos intérêts vous désole.*

Par extension, il signifie Renonciation à la possession, à la jouissance d'une chose. *Il a fait sans hésiter l'abandon de sa fortune et même de sa vie. Il consent à l'abandon de ses droits. Le chrétien vit dans un parfait abandon à la Providence, à la volonté de Dieu.*

Abandon de biens, en termes de Droit, Acte par lequel un débiteur abandonne tous ses biens à ses créanciers, pour se mettre à l'abri de leurs poursuites. *Il a fait abandon de biens. Commissaire à l'abandon de biens.* On dit dans le même sens Cession de biens.

ABANDON se dit aussi en parlant des manières, des discours, des ouvrages d'esprit et des productions des arts, pour exprimer une Sorte de facilité, de négligence heureuse qui exclut toute recherche, toute affectation, et ne laisse jamais sentir l'effort, ni le travail. *Cette femme a de l'abandon dans ses manières, un gracieux abandon. Il a dans la conversation le plus aimable abandon. On remarque dans le style de cet auteur une sorte d'abandon.*

Il se prend quelquefois dans la signification de Confiance entière. *Il m'a parlé avec abandon, avec un entier abandon. Il m'a touché par l'abandon qu'il a mis dans ses discours, dans ses confidences.*

À **L'ABANDON**, loc. adv. Sans soin, sans précaution. *Ce jardin a été laissé à l'abandon. Tout va à l'abandon.*

ABANDONNEMENT. n. m. Action de s'abandonner, de se laisser aller, de se livrer avec trop de facilité. *Il avait pour elle une tendresse qui allait jusqu'à l'abandonnement de toute volonté. Les fautes de ce prince résultèrent de son entier abandonnement à d'indignes favoris. Il vieillit.*

Employé absolument, il signifie Dérèglement dans la conduite, dans les mœurs. *Vivre dans l'abandonnement, dans le dernier abandonnement.*

Il signifie, en termes de Droit, surtout dans le style du notariat, Attribution, à chacune des parties qui sont dans l'indivision, de certains biens ou de certaines valeurs pour les remplir de leurs droits dans le partage ou dans la liquidation.

Contrat d'abandonnement, se dit quelquefois dans le sens d'Abandon de biens ou de Cession de biens.

ABANDONNER. v. tr. Quitter, délaisser entièrement. *Les progrès de l'inondation le contraignirent d'abandonner sa maison. Un soldat ne doit jamais abandonner son drapeau. C'était un crime chez les Grecs d'abandonner son bouclier. La mer a abandonné une partie de cette côte. Abandonner une place, une province conquise. Abandonner sa femme et ses enfants. Vous m'avez abandonné dans le besoin. Un enfant abandonné.*

Prov. *Il faut être bien abandonné de Dieu et des hommes pour faire telle chose, se dit d'une Personne qui prend un parti inattendu, étrange, désespéré, dont les suites peuvent lui être très nuisibles.*

Ce père a abandonné son fils, l'a entièrement abandonné, Il ne prend plus aucun soin de lui, il ne s'en met plus en peine.

Par extension, **ABANDONNER** signifie Négliger, cesser de visiter. *Depuis quelque temps, vous nous abandonnez.*

Les médecins ont abandonné ce malade, ils ont cessé de le voir, ou ils ne lui ordonnent plus rien, parce qu'ils désespèrent de sa guérison.

Il signifie aussi Laisser échapper. *Tenez ferme, n'abandonnez pas cette corde. N'abandonnez pas les rênes de ce cheval. N'abandonnez pas votre cheval.* On dit dans un sens analogue Abandonner les étriers, Retirer les pieds de dedans les étriers.

Il s'emploie souvent figurément et signifie Ne pas poursuivre une chose, y renoncer. *Abandonner la poursuite d'une affaire. Abandonner une cause. Abandonner un projet, un ouvrage. Abandonner ses prétentions, ses droits.*

Il se dit aussi des Facultés, des qualités physiques ou morales, lorsqu'elles viennent à nous manquer. *Mes forces m'abandonnent. Son courage, sa prudence, sa présence d'esprit l'abandonna dans cette circonstance. Si la fortune vous abandonne, ne vous abandonnez pas. Vous êtes perdus si vous vous abandonnez.*

ABANDONNER signifie encore Exposer, livrer; et, dans ce sens, il est toujours suivi de la préposition À. *Abandonner une ville au pillage, à la fureur des soldats. Abandonner un vaisseau à l'orage, au vent. Abandonner à la merci de, à la discrétion de, etc. Abandonner quelqu'un à son caractère, à ses passions. S'abandonner à la débauche, au vice. S'abandonner à la douleur, à la tristesse, aux pleurs. S'abandonner à la joie. Je m'abandonne à vous, à vos sages avis.*

Abandonner un ecclésiastique au bras séculier, c'était Le livrer au juge laïque, afin qu'il le punît selon les lois.

Abandonner une chose, une personne à quelqu'un, Lui permettre d'en faire, d'en dire ce qu'il lui plaira, lui en laisser l'entière disposition, lui laisser une entière liberté à son égard. *Abandonner tous ses biens à ses créanciers. Je vous abandonne les fruits de mon jardin. Vous vous plaignez de cet homme, dites-en ce qu'il vous plaira, je vous l'abandonne.*

Je vous abandonne ce point, Je vous l'accorde, je vous le concède, je renonce à le soutenir, à m'en prévaloir.

ABANDONNER signifie encore Remettre, confier. *J'ai abandonné le soin de mes affaires à un gérant intelligent et probe. S'abandonner à la Providence, Se remettre entièrement entre les mains de la Providence. S'abandonner à la fortune, Laisser aller les choses au hasard.*

S'ABANDONNER signifie spécialement Se négliger dans son maintien, dans son habillement. *Un malade, un vieillard qui s'abandonne.*

Il signifie encore Se laisser aller à des mouvements naturels. *Ne vous raidissez pas, abandonnez-vous. Cet acteur ne s'abandonne pas assez.*

ABAUQUE. n. m. T. d'Architecture. Partie supérieure du chapiteau des colonnes sur laquelle porte l'architrave. On la nomme autrement **TAILLOIR**.

Il signifie, en termes d'Antiquité, Tablette où les anciens traçaient sur un sable fin des nombres, des figures de géométrie, des lettres. Ils s'en servaient particulièrement pour le calcul. On dit quelquefois **Abaque** de Pythagore pour Table de Pythagore.

Il se disait encore d'une Table de jeu divisée en compartiments et se rapprochant de nos damiers, de nos échiquiers.

ABASOURDIR. v. tr. Assourdir par un grand bruit. *Ce coup de tonnerre m'a abasourdi.*

Il s'emploie plus ordinairement au figuré et signifie Consterner, accabler. *Il a été abasourdi de sa disgrâce, de la perte de son procès. Cette nouvelle l'a tout abasourdi.* Il est familier, surtout dans le second sens.

ABAT. n. m. Synonyme d'ABATTIS. Voyez ce mot. *Un marchand d'abats.* On dit plutôt aujourd'hui **TRIPIER**.

Il se disait autrefois d'une Forte pluie. *Un abat d'eau.*

ABÂTARDIE. v. tr. Altérer de façon à faire dégénérer. *Le défaut de soins a tout à fait abâtardi cette race d'animaux. Cette race s'est abâtardie. Ce plant de vigne s'abâtardit chaque jour.*

Il s'emploie aussi figurément. *Une longue servitude abâtardit le courage. Les plus heureux*

talents s'abâtardissent dans l'oisiveté. Courage abâtardi.

ABÂTARDISSEMENT. n. m. État de ce qui est abâtardi, au propre et au figuré. *L'abâtardissement d'une race d'animaux. L'abâtardissement d'un plant de vigne. L'abâtardissement des esprits.*

ABAT-FOIN. n. m. Trappe disposée au plafond d'une écurie, d'une étable, ou ménagée dans un râtelier pour laisser passer le foin. *Des abat-foin.*

ABAT-JOUR. n. m. Sorte de fenêtre disposée de manière à diriger le jour obliquement de haut en bas. *Les marchands ont des abat-jour dans leurs magasins pour faire paraître leurs marchandises plus belles. Ordinairement les fenêtres des églises sont taillées en abat-jour. Les croisées de cette prison sont garnies d'abat-jour.*

Il se dit surtout d'un Appareil adapté à une lampe ou à tout autre éclairage pour en rabattre ou en adoucir la lumière. *Des abat-jour.*

ABAT-SON. n. m. T. d'Architecture. Ensemble de lames disposées dans les bales d'un clocher pour envoyer le son vers le sol. *Des abat-son.*

ABATTAGE. n. m. Action d'abattre les bois qui sont sur pied. *On ne commencera l'abattage de ces bois qu'au mois de novembre. C'est à l'acheteur à payer l'abattage.*

Il signifie, en termes de Construction, Action de retourner une pierre, une pièce de bois dans un chantier.

Il signifie aussi, en termes de Marine, Action d'abattre un navire. Voyez **ABATTRE**.

Il signifie encore Action de tuer des animaux, soit en vue de la boucherie, soit par précaution contre une épidémie.

ABATTANT. n. m. Partie d'un meuble, d'un siège que l'on peut abattre à volonté.

ABATTEMENT. n. m. Diminution de forces physiques ou morales. *Cette mauvaise nouvelle l'a jeté dans un étrange abattement.*

En Matière fiscale, il désigne la Déduction à opérer par l'administration, en raison des charges de famille supportées par le contribuable, sur le chiffre des déclarations des revenus nets qui servent de base au calcul de l'impôt général sur le revenu et des divers impôts cédulaires.

ABATTEUR. n. m. Celui qui abat. *Ce bûcheron est un grand abatteur de bois.*

C'est un grand abatteur de quilles, se dit d'un Homme fort adroit au jeu de quilles; figurément et familièrement d'un Homme qui a fait des choses difficiles, extraordinaires; mais plus ordinairement par ironie d'un Homme qui se vante de prouesses qu'il n'a pas faites.

ABATTIS. n. m. Amas de choses abattues, telles que bois, arbres, pierres, maisons. *On a fait un grand abattis de chênes dans cette forêt. Les ennemis embarrassèrent les chemins par de grands abattis d'arbres. Cette rue est bouchée par un abattis de maisons.*

Faire un abattis, un grand abattis de gibier, En tuer beaucoup.

Il désigne spécialement les Pattes, la tête, le cou, les ailerons, le foie et le gésier d'une volaille. *Un abattis d'oie, de dindon, etc.* On dit dans le même sens au pluriel *Des abattis en ragout. Servir des abattis.*

ABATTOIR. n. m. Bâtiment où l'on tue les bestiaux pour les boucheries. *Cet abattoir est vaste, bien aéré. Les abattoirs de Paris.*

ABATTRE. (Il se conjugue comme **BATTRE**.) v. tr. Mettre à bas. *Abattre des maisons, des murailles, des arbres. Abattre par le pied. Il lui abattit le bras d'un coup de sabre. Ces moissonneurs abattent tant d'arpents de blé en un jour. Ces mineurs ont abattu tant de mètres cubes de minerai. Abattre des quilles.*

La pluie abat la poussière. La violence du choc fut telle que l'arbre, que le mât s'abattit.

En termes de Marine, *Abattre un navire, l'abattre en carène*, Le renverser sur le côté, pour travailler à la carène ou à quelque autre partie qui est ordinairement submergée.

En termes d'Art vétérinaire, *Abattre un cheval, un bœuf*, Le renverser sur un lit de paille, quand il doit subir quelque opération. *Ce cheval est fougueux, on est contraint de l'abattre pour le ferrer.*

Aux jeux de Cartes, *Abattre son jeu*, Le mettre sur la table pour le montrer. On dit quelquefois absolument *Abattre*.

Fig. et fam., *Abattre de la besogne*, Expédier en peu de temps beaucoup d'affaires, beaucoup de travail.

Prov., *Petite pluie abat grand vent*, Ordinairement, quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise. Cette phrase signifie au figuré Peu de chose suffit quelquefois pour calmer une grande querelle.

ABATTRE signifie aussi Assommer, tuer. *Ce chien était enragé : il a fallu l'abattre.*

Il signifie au figuré Affaiblir physiquement et moralement. *Une fièvre continue abat bien un homme. Cette perte lui abattit le courage, abattit sa fierté. La moindre affliction l'abat. Rien n'abat comme une souffrance continuelle. Ces deux nations, ces deux puissances sont ennemies, elles font leurs efforts pour s'abattre l'une l'autre.*

S'ABATTRE se dit particulièrement d'un Cheval à qui les pieds manquent et qui tombe tout d'un coup. *En galopant, son cheval s'est abattu sous lui.*

Il se dit aussi d'un Oiseau qui descend avec rapidité vers quelque but. *Une volée de pigeons s'abattit sur mon champ. L'épervier s'abattit sur sa proie.* On dit dans le même sens *Un orage terrible va s'abattre sur nous.*

Le vent s'abat, s'est abattu, est abattu, Il s'apaise, il est apaisé.

Aller, courir à bride abattue. Voyez BRIDE.

Le participe passé *ABATTU*, UE, s'emploie aussi adjectivement. *À la suite de cette catastrophe, je l'ai trouvé bien abattu.*

Fig., *Un visage abattu*, Un visage où se peint l'abattement.

ABATTURE. n. f. T. d'Eaux et Forêts. Action d'abattre les fruits des arbres et particulièrement les glands.

Au pluriel, il se dit, en termes de Chasse, des Foulures qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé.

ABAT-VENT. n. m. Assemblage de petites lames inclinées et parallèles, qui garantissent du vent, de la neige et de la pluie les ouvertures d'une maison, d'un atelier, d'un clocher, etc., sans empêcher la circulation de l'air. *Un abat-vent couvert de plomb, d'ardoise. Les fenêtres de ce séchoir, de ce magasin sont garnies d'abat-vent. Les persiennes sont des espèces d'abat-vent.*

ABAT-VOIX. n. m. Dessus d'une chaire à prêcher, lequel sert à rabattre vers l'auditoire la voix du prédicateur. *Cette chaire n'a pas d'abat-voix, aussi on entend mal le prédicateur.*

ABBATIAL, ALE. (ri se prononce ci.) adj. Qui a rapport à l'abbé ou à l'abbesse, ou bien à l'abbaye. *Les droits abbatiaux. Dignité abbatiale. Mense abbatiale. Maison abbatiale*, et quelquefois comme nom féminin, *Abbatiale*.

ABBAYE. (On prononce *Abyle*.) n. f. Monastère d'hommes, qui a pour supérieur un abbé, ou de femmes, qui a pour supérieure une abbesse. *Abbaye royale, ou de fondation royale. Abbaye sécularisée. Abbaye de Saint-Benoît, de l'ordre de Cîteaux.*

Il s'est dit du Bénéfice attaché au titre d'abbé. *Le roi lui donna une abbaye. Il avait, il possédait jusqu'à trois abbayes.*

Abbaye en règle, Celle à laquelle on ne peut nommer qu'un religieux. *Abbaye en commendé*, Celle à laquelle on pouvait nommer un ecclésiastique séculier.

ABBAYE se dit encore des Bâtiments du monastère. *Une abbaye bien bâtie. Une abbaye qui tombe en ruines.*

Prov. et fig., *Pour un moine l'abbaye ne faut pas*, Quand plusieurs personnes sont convenues de se réunir, et qu'une d'elles manque à la réunion, on ne laisse pas de faire ce qui avait été résolu.

ABBÉ. n. m. Celui qui porte le costume ecclésiastique et remplit ou se prépare à remplir les fonctions sacerdotales. *Nous avons rencontré plusieurs abbés. Allez parler à Monsieur l'abbé. Les abbés du catéchisme de Saint-Sulpice sont généralement de jeunes séminaristes.*

Il s'est dit de Celui qui dirigeait une abbaye. *Abbé de l'ordre de Saint-Benoît. Abbé régulier. Abbé crosé et mitré. Élire un abbé. Bénir un abbé.*

Prov. et fig., *Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé*, S'il n'arrive pas à l'heure du dîner, nous nous mettrons à table sans lui.

Prov. et fig., *Le moine répond comme l'abbé chante*, Ordinairement les inférieurs prennent quelque chose du ton, des habitudes de leurs supérieurs.

Il se disait aussi de Tout homme qui portait l'habit ecclésiastique, sans remplir les fonctions sacerdotales. *Un jeune abbé. Un petit abbé. Un abbé de cour.*

ABBESSE. n. f. Supérieure d'un monastère de femmes. *Abbesse triennale. Abbesse perpétuelle. Nommer, élire, bénir une abbesse. Abbesse croisée*, Celle qui avait le droit de porter la croise.

A B C. (On prononce *Abécé*.) n. m. Petit livret contenant l'alphabet et la combinaison des lettres pour enseigner à lire. *Acheter un A b c pour un enfant.*

Il signifie figurément et familièrement le Commencement d'un art, d'une science, *Ce n'est là que l'A b c des mathématiques. Cette maxime est l'A b c de la politique.*

N'en être qu'à l'A b c d'une science, d'un art, N'en avoir que les premières notions.

Prov. et fig., *Renvoyer quelqu'un à l'A b c*, Le traiter d'ignorant; et, *Remettre quelqu'un à l'A b c*, Le ramener aux éléments, aux premiers principes d'un art, d'une science, etc.

On dit quelquefois dans le même sens *A b c d*.

ABCÈS. n. m. T. de Médecine. Amas de pus dans quelque partie du corps. *Avoir un abcès au poulmon, au foie. Vider un abcès. L'abcès a percé, a crevé.*

ABDICATION. n. f. Action d'abdiquer. Il se dit en parlant de Celui qui abdique et de la Chose abdiquée. *L'abdication de Dioclétien. Charles-Quint fit abdication à Bruxelles. L'abdication d'une couronne, d'un empire est quelquefois suivie de regrets.*

Il signifiait aussi, dans notre ancienne Jurisprudence, Acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait, à ce titre, dans sa succession. *L'abdication était une exhérédation prononcée pendant la vie et susceptible de révocation.*

ABDIQUER. v. tr. Abandonner un pouvoir, une dignité, un droit d'un ordre élevé. *Abdiquer la royauté. Abdiquer la couronne. Abdiquer le consulat, la dictature. Abdiquer les honneurs.*

Il s'emploie au sens figuré. *Un père ne doit jamais abdiquer son autorité.*

Il s'emploie aussi absolument. *Ce prince a abdiqué, on l'a forcé d'abdiquer.*

ABDOMEN. (On prononce P.N.) n. m. T. d'Anatomie. Cavité viscérale circonscrite en haut par le diaphragme, en bas par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires et en avant par des aponévroses et des muscles. On l'appelle dans le langage ordinaire *BAS-VENTRE. Les muscles de l'abdomen.*

Il se dit, en termes de Zoologie, de la Partie postérieure du corps des insectes.

ABDOMINAL, ALE. adj. T. d'Anatomie. Qui appartient à l'abdomen. *Région abdominale. Muscles abdominaux.*

ABDUCTEUR. adj. m. T. d'Anatomie. Qui produit l'abduction. *Muscle abducteur.*

Il s'emploie aussi comme nom. *L'abducteur de l'œil, de la cuisse.*

ABDUCTION. n. f. T. d'Anatomie. Action des muscles qui écartent de la ligne médiane du corps les parties auxquelles ils sont attachés.

ABÉCÉDAIRE. adj. des deux genres. Qui concerne l'alphabet. *Ordre abécédaire.*

Il est aussi nom masculin et se dit d'un A b c, d'un livre dans lequel on apprend à lire. *Acheter un abécédaire.*

ABECQUER. v. tr. Nourrir un jeune oiseau en lui donnant la becquée. Il est familier.

ABÉE. n. f. Ouverture par laquelle l'eau d'un bief tombe sur la roue d'un moulin et qu'on ferme avec des pales quand le moulin n'est pas en mouvement. On dit aussi *BÉE*.

ABEILLE. n. f. Insecte hyménoptère qui vit en essaim et qui produit la cire et le miel. *Abeilles sauvages, domestiques. Mère abeille ou Abeille mère. Abeille ouvrière. Essaim d'abeilles. Ruche d'abeilles.*

ABERRATION. n. f. Écart d'imagination, erreur de jugement. *Les aberrations de l'esprit humain. L'aberration de ses idées est étrange. Les aberrations de cet écrivain sont singulières.* On dit de même *L'aberration des sens*.

Il se dit, en termes d'Astronomie, du Mouvement apparent observé dans les astres et qui résulte du mouvement de la lumière combiné avec celui de la Terre. *L'aberration des étoiles fixes.*

Il se dit aussi, en termes d'Optique, de la Dispersion qui s'opère entre les divers rayons lumineux émanés d'un même point, lorsqu'ils rencontrent des surfaces courbes qui les réfléchissent ou les réfractent, de sorte qu'ils ne peuvent plus ensuite être concentrés exactement en un même foyer. *Aberration de sphéricité. Aberration de réfrangibilité.*

ABÉTIR. v. tr. Rendre stupide. *Vous abétirez cet enfant. Il est tout abéti.*

Il est aussi intransitif et signifie Devenir bête. *Il abétit tous les jours.* On dit dans le même sens *Il s'abéti*.

AB HOC ET AB HAC. (On fait sentir le r d'ET.) Locution empruntée du latin. D'une manière confuse et désordonnée. *Il ne sait ce qu'il dit; il parle, il raisonne ab hoc et ab hac.* Il est familier.

ABHORREUR. v. tr. Avoir en horreur. *Les honnêtes gens abhorrent les fripons. Il abhorre les remèdes. Depuis son crime, il s'abhorre lui-même.*

ABÎME. n. m. Gouffre très profond. *Affreux abîme. Abîme effroyable. Par un tremblement de terre, un abîme s'ouvrit dans cette plaine. Sonder la profondeur d'un abîme. Il fut précipité dans l'abîme.*

Le pluriel s'emploie souvent poétiquement et dans le style soutenu au lieu du singulier.

Les abîmes de la mer, de la terre. Les immenses profondeurs de la mer, de la terre. La mer ourrit ses abîmes et engloutit toute la flotte. La terre s'ouvrit jusqu'au fond de ses abîmes.

Prov. et fig., L'abîme appelle l'abîme. Un excès conduit à un autre excès, un crime amène un autre crime.

Fig., Un abîme de malheur, un abîme de misère, Un extrême malheur, une extrême misère. Il est tombé dans un abîme de malheur, dans un abîme de misère.

Fig., Être sur le bord de l'abîme, Être près de sa ruine, de sa perte. Creuser un abîme sous les pas de quelqu'un, Travailler à le perdre.

Abîme se dit encore des Choses qui entraînent à une dépense ruineuse. Le jeu, les procès sont des abîmes.

Il se dit aussi figurément des Choses qui sont impénétrables à la raison, ou qui sont très difficiles à connaître. L'infini est un abîme pour l'esprit humain. La métaphysique est un abîme. Le cœur de l'homme est un abîme.

Il se dit particulièrement des Secrets et des jugements de Dieu. Les jugements de Dieu sont des abîmes. Les abîmes de la sagesse, de la miséricorde de Dieu.

Fig., C'est un abîme de science, C'est un homme extrêmement savant.

Abîme, en termes d'Écriture sainte, signifie quelquefois absolument l'Enfer. Les anges rebelles ont été précipités dans l'abîme. Les puits de l'abîme.

ABÎMER. v. tr. Précipiter dans un abîme. Les cinq villes que Dieu abîma. Un tremblement de terre vient d'abîmer toute une ville au Japon. Cette montagne, cette maison s'est abîmée tout à coup. La barque s'entrourrit et s'abîma.

Il signifie au figuré Ruiner entièrement. Cette affaire l'a abîmé. Des dépenses excessives l'ont abîmé. Il a vieilli dans cet emploi.

Il signifie aussi, figurément et familièrement, Endommager beaucoup. La pluie a abîmé mon chapeau. La rouille abîme le fer. L'ouragan abîma les blés. Ces longues pluies ont abîmé les chemins. Cette robe s'abîme à la poussière. Laisser des meubles s'abîmer à l'humidité.

S'abîmer signifie au figuré S'abandonner complètement à une pensée, à un sentiment, à un genre de vie, s'y plonger. S'abîmer dans ses pensées. S'abîmer dans la contemplation des merveilles de Dieu. S'abîmer dans la débauche, dans les plaisirs. Une femme abîmée dans sa douleur.

AB INTESTAT. Locution empruntée du latin. T. de Jurisprudence. Sans qu'il ait été fait de testament. Héritier ab intestat, Héritier d'une personne qui n'a point fait de testament. On dit dans un sens analogue Héritier ab intestat, Succession ab intestat. Voyez INTESTAT.

AB IRATO. Locution empruntée du latin. Par quelqu'un qui est en colère. Par extension, Dans un état de colère. Une satire écrite ab irato. Testament ab irato. Il a pris cette résolution ab irato, Sous l'influence de la colère.

ABJECT, ECTE. adj. Qui est dans un état d'abjection. Un homme abject. Une âme abjecte. Un esprit abject. Une créature abjecte. Une physionomie abjecte. Des emplois abjects. Des sentiments abjects. Un langage abject.

ABJECTION. n. f. État d'abaissement qui attire le mépris de tous. Vivre dans l'abjection. Il s'est relevé de l'abjection, de l'état d'abjection où il était tombé.

Il se dit également de Choses basses et méprisables. L'abjection de ses sentiments et de ses mœurs. L'abjection de sa conduite, de son langage.

Il signifie Objet de rebut, dans cette phrase de l'Écriture sainte : L'opprobre des hommes et l'abjection du peuple.

ABJURATION. n. f. Action d'abjurer. Abjuration publique, solennelle. Abjuration de l'hérésie. Recevoir l'abjuration de quelqu'un. Il a fait abjuration de ses erreurs. Cette abjuration de ses anciens principes lui a fait beaucoup d'ennemis.

ABJURER. v. tr. Abandonner, par un acte solennel, une religion ou une doctrine. Abjurer le judaïsme. Abjurer son erreur. Absolument, Il abjura dans l'église de Notre-Dame. Après qu'il eut abjuré entre les mains de l'évêque.

Au figuré il signifie simplement Abandonner ce qu'on faisait profession de croire, d'aimer, de pratiquer. Abjurer Aristote, Descartes, Abjurer la doctrine d'Aristote, de Descartes. Elle avait abjuré toute pudeur, tout principe d'honneur et de vertu.

ABLATIF. n. m. T. de Grammaire. Cas des déclinaisons latines qui marque généralement un rapport circonstanciel de temps, de lieu, etc. Ablatif singulier, pluriel. Cette préposition régit l'ablatif.

ABLATION. n. f. T. de Chirurgie. Action de retrancher du corps une partie morbide. L'ablation du sein, d'une tumeur.

ABLE. n. m. ou **ABLETTE.** n. f. Petit poisson d'eau douce, comestible, dont les écailles servent à la fabrication des fausses perles.

ABLÉGAT. n. m. Vicaire d'un légat, ou Envoyé extraordinaire du Pape.

ABLERET. n. m. T. de Pêche. Espèce de filet carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche des ables et d'autres petits poissons.

ABLUTION. n. f. Action de laver. Ce mot, en termes de Liturgie, désigne le Vin que le prêtre prend après la communion, ainsi que le vin et l'eau qu'on verse sur ses doigts et dans le calice après qu'il a communiqué. Avant l'ablation. Après l'ablation. Quand le prêtre prend l'ablation.

Il se dit aussi d'une Pratique commandée par quelques religions, et qui consiste à se laver diverses parties du corps à des heures déterminées. Les Musulmans font plusieurs ablutions par jour. Les Hindous font leurs ablutions dans le Gange.

Il se dit encore de l'Action de se laver, indépendamment de toute pratique religieuse. Chaque matin il fait ses ablutions.

ABNÉGATION. n. f. Renoncement, sacrifice. Je fais abnégation de mon intérêt propre, de ma volonté. Je fais ici abnégation de tout sentiment personnel.

En termes de Théologie, il se dit du Détachement de tout ce qui n'a point rapport à Dieu. Pour s'attacher uniquement à Dieu il fait abnégation de ce que l'homme a de plus cher.

ABOI. n. m. Cri du chien. L'aboi de ce chien est fort importun. En ce sens, Il est moins usité qu'ABOIER.

ABOIS, au pluriel, désigne les Cris de la meute qui entoure la bête, et, par extension, la Situation de la bête entourée par la meute. Le cerf est aux abois.

Fig., Être aux abois, se dit d'une Personne qui a épuisé toutes les ressources, qui est réduite à la dernière extrémité. À bout de ressources, il est aux abois. On dit aussi Cette place, cette citadelle est aux abois, Elle ne peut plus se défendre. Sa vertu est aux abois, Elle est bien près de succomber.

ABOIER. n. m. Action d'aboyer. L'aboiement d'un chien.

ABOLIR. v. tr. Mettre hors d'usage, réduire à néant. Les nouvelles coutumes ont aboli les anciennes. Cette loi fut abolie en fait, sans être formellement révoquée. Cette loi trop sévère, cette coutume bizarre s'est abolie d'elle-même. Le culte des faux dieux fut aboli. Plus d'une fois les Romains firent des lois pour abolir les

dettes. Abolir la mémoire du passé. Abolir le passé. Un usage aboli.

En termes d'ancien Droit criminel, Abolir un crime, En arrêter ou en interdire la poursuite judiciaire par un acte d'autorité souveraine. Tout crime s'abolit au bout d'un certain nombre d'années.

ABOLITION. n. f. Action d'abolir. L'entière abolition de l'ordre des Templiers. Abolition de l'esclavage. L'Assemblée nationale décréta l'abolition des droits féodaux. Par extension, L'abolition des fonctions du cerveau. Abolition de la volonté.

Il se dit aussi du Pardon que le Prince accordait d'autorité absolue pour un crime qui, par les ordonnances, n'était pas remisissable. Lettres d'abolition. Abolition générale. Le Parlement a entériné son abolition.

ABOMINABLE. adj. des deux genres. Qui est en horreur, qui mérite d'être en horreur. Crime abominable. Un homme abominable. C'est une abominable calomnie. De pareils écrits sont abominables.

Il se dit, par exagération, de Tout ce qui est très mauvais en son genre. Cette comédie, cette musique est abominable. Une odeur abominable. Il fait un temps abominable.

ABOMINABLEMENT. adv. D'une manière abominable. Il se conduit abominablement.

Il se dit aussi par exagération. Il chante, il écrit abominablement.

ABOMINATION. n. f. Horreur, dégoût qu'on ressent pour une personne ou une chose. Avoir en abomination. Il est en abomination à tous les gens de bien.

Il se dit aussi de Ce qui est l'objet de l'abomination. Ce méchant homme est l'abomination de tout le monde.

Il signifie encore Action abominable; et, dans ce sens, il peut s'employer au pluriel. C'est une abomination. Ce crime est une des plus grandes abominations qu'on puisse imaginer.

En termes de Théologie, Les abominations des Gentils, Le culte idolâtre des Gentils.

L'abomination de la désolation. Locution tirée de l'Écriture sainte et dont on se sert pour exprimer les Plus grands excès de l'impiété, les Plus grandes profanations, et, par extension, les Plus grands désordres.

ABOMINER. v. tr. Détester, haïr. Il s'emploie surtout par exagération plaisante. Je vous abomine de penser de la sorte.

ABONDAMMENT. adv. D'une manière abondante. Cette source fournit de l'eau abondamment. Ses larmes coulaient abondamment.

Il signifie quelquefois Amplement. Cela est abondamment expliqué, abondamment démontré dans plusieurs livres. Il y a dans ce sujet abondamment de quoi remplir un poème entier.

ABONDANCE. n. f. Grande quantité. Abondance de biens. Ses larmes coulaient en abondance, en grande abondance, avec abondance. Avoir abondance de toutes choses. Une grande abondance de pensées, de paroles, de citations.

Il s'emploie absolument en parlant des Biens de la terre et des choses nécessaires à la vie. Ce fleuve répand l'abondance dans les contrées qu'il parcourt. Pays d'abondance. Année d'abondance. Il vit dans l'abondance. L'abondance a remplacé la disette.

Parler d'abondance, Parler sans réciter de mémoire; et, Parler avec abondance, Parler avec facilité, sans sécheresse, sans chercher ses paroles. Parler, écrire d'abondance de cœur, Parler, écrire avec épanchement, avec une pleine confiance.

Corne d'abondance, Corne remplie de fruits et de fleurs, symbole de l'abondance.

Grenier d'abondance, Magasin servant à tenir en réserve des grains pour les temps de disette.

Il se dit encore d'un Mélange d'un peu de vin et de beaucoup d'eau.

ABONDANT, ANTE. adj. Qui abonde. Pays abondant en toutes sortes de biens. Maison abondante en richesses. Il est abondant en paroles, en comparaisons.

Il s'emploie aussi absolument et signifie Qui est copieux, intense. Une récolte abondante. Au figuré, Une langue abondante. Un style abondant.

ABONDER. v. intr. Avoir en quantité plus que suffisante, en grande quantité. Abonder en richesses. Cette province abonde en blés, en vins, en soldats, en gens d'esprit. Abonder de biens.

Il signifie aussi Etre en grande quantité. Le bien abonde dans cette maison. Toutes choses y abondent. Les marchands abondent à cette foire.

En termes de Jurisprudence. Ce qui abonde ne vicie pas, ou ne nuit pas, Une raison ou un droit de plus ne peut nuire dans une affaire; ou bien encore L'observation d'une formalité non prescrite, mais non défendue, n'empêche pas une procédure d'être valide.

Fig., Abonder dans son sens, Montrer un attachement exclusif à sa propre opinion. Abonder dans le sens de quelqu'un, Parler d'une manière tout à fait conforme à l'opinion de quelqu'un.

ABONNEMENT. n. m. Convention ou marché qui se fait d'avance, par lequel on paie à un prix déterminé et tout à la fois ce qui se paie d'ordinaire successivement et par portion. Certains impôts s'acquittent par abonnement. Faire un abonnement avec la régie. Payer par abonnement. Prendre un abonnement à un journal, à une revue, à un théâtre, etc.

Dans les représentations extraordinaires, les abonnements sont suspendus. Les abonnés sont obligés de payer leurs places. Les mardis et les jeudis sont les jours d'abonnement à la Comédie-Française, Les jours où les abonnés sont admis au théâtre.

ABONNER. v. tr. Contracter pour un autre l'engagement qu'on appelle Abonnement. Je vous ai abonné à ce journal.

S'ABONNER signifie Faire un abonnement pour son propre compte. S'abonner à un journal, etc.

S'ABONNER signifie aussi Composer à un prix déterminé d'une taxe, d'une redevance casuelle. Il y a des villes où les marchands de vin ont la faculté de s'abonner avec la régie, pour s'affranchir de l'exercice. On s'abonnait jadis avec les curés pour les dîmes. On a dit de même autrefois Abonner une province à telle somme, etc.

Le participe passé ABONNÉ, ÉE, s'emploie surtout comme nom. Ce journal a beaucoup d'abonnés. Je suis un des abonnés de ce théâtre.

ABONNIR. v. tr. Rendre bon, rendre meilleur. Les caves fraîches abonnisent le vin. Ce vin s'abonnira dans la cave avec le temps.

Il est aussi intransitif et signifie Devenir meilleur. C'est un vieux pêcheur, il n'abonnit point en vieillissant. Ce sens est familier et a vieilli.

ABORD. n. m. Action d'arriver au bord, de toucher le rivage. Nous avons tenté l'abord inutilement. À notre abord dans l'île, nous fûmes attaqués. L'abord de cette côte est difficile et dangereux.

Il se dit, d'une manière plus générale, pour signifier Accès. On a tenté l'abord de ce pays. Ce pays est d'un abord difficile.

Il conserve le même sens, mais avec plus d'extension au pluriel, et signifie Ce qui entoure une localité, un monument, une maison. Les abords d'une place de guerre, d'une ville, d'un château.

Il se dit figurément en parlant des Personnes dont on s'approche et de l'Accueil qu'elles font. Cette personne a l'abord facile,

gracieux, est d'un abord facile, gracieux. Craindre l'abord de quelqu'un. Il m'avait paru froid à l'abord, mais bientôt il se montra plus aimable.

D'ABORD, loc. adv. Au commencement, premièrement. D'abord il semble que cela soit vrai. On dit plutôt aujourd'hui Tout d'abord.

TOUT D'ABORD, AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD, DÈS L'ABORD, locutions adverbiales et figurées. Dès le premier instant, sur le champ. J'ai compris tout d'abord qu'il voulait me flatter. Au premier abord, de prime abord, cette question paraît facile à résoudre. Il est franc et me parut tel du premier abord. Dès l'abord, j'ai senti que je devais me tenir sur mes gardes avec lui. Je lui ai dit cela dès l'abord, En l'abordant, avant toute chose.

D'ABORD QUE, loc. conj. Dès que, aussitôt que. D'abord qu'il le vit, il le reconnut. Il est vieux.

ABORDABLE. adj. des deux genres. Qu'on peut aborder. Cette côte n'est pas abordable.

Fig., Cet homme est très abordable, n'est pas abordable, Il est de très facile, de très difficile accès.

ABORDAGE. n. m. T. de Marine. Action d'aborder un vaisseau. Il se disait en parlant des Combats sur mer. Aller à l'abordage. Prendre un vaisseau par abordage, à l'abordage. Tenter, manquer l'abordage.

Il se dit aujourd'hui de Deux bâtiments qui viennent à s'entrechoquer. Dans les temples il n'y a rien de plus à craindre que l'abordage. Les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les abordages.

ABORDER. v. intr. Arriver au bord, prendre terre. Le vent était si fort que nous ne pûmes aborder. Aborder à la côte. Aborder au rivage. Aborder dans une île. Nous avons abordé. On dit dans un sens analogue, en termes de Marine, Aborder à un bâtiment, Diriger une embarcation de manière qu'elle arrive à toucher un bâtiment sans le heurter.

Il est aussi verbe transitif et signifie Toucher en approchant, accoster. Aborder un rivage. On ne peut aborder cette côte. La mer était fort grosse, et la chaloupe qu'on avait envoyée ne put aborder notre vaisseau. Dans l'obscurité, ces deux vaisseaux s'abordèrent. Aborder l'ennemi, Joindre l'ennemi, l'attaquer.

Aborder un vaisseau ennemi, Y monter par force dans un combat.

Il se dit aussi en parlant d'un Choc accidentel entre deux bateaux. Ces deux vaisseaux se sont abordés dans le brouillard.

Il signifie encore figurément Accoster quelqu'un pour lui parler. La foule était si grande près du ministre que je n'ai pu l'aborder. Nous nous sommes abordés dans la rue.

Fig., Aborder une question, etc., Commencer à la discuter, à s'en occuper. Il n'a pas même abordé la question, la difficulté.

ABORDEUR. n. m. Celui qui aborde, en parlant d'un bateau. Le vaisseau abordeur.

ABORIGÈNE. adj. des deux genres. Qui est originaire du pays où il vit. Une plante aborigène. Un animal aborigène. Un peuple aborigène.

Il s'emploie comme nom pour désigner les Premiers habitants, les naturels d'un pays, par opposition à Ceux qui sont venus s'y établir. Aux États-Unis les Européens ont dépossédé les aborigènes.

ABORNEMENT. n. m. Action d'abornier.

ABORNER. v. tr. Délimiter un terrain.

ABORTIF, IVE. adj. Qui est venu avant terme, qui n'a pu acquiescer son entier développement. Enfant abortif. Fruit abortif. Graines abortives. Il a vieilli.

Il se dit, par extension, de Tout ce qui peut provoquer l'avortement. Manœuvres abortives. Substances abortives.

ABOUCHEMENT. n. m. Action d'aboucher ou de s'aboucher. On avait ménagé un abouchement entre eux. L'abouchement des deux princes n'eut pas le succès qu'on en attendait. Il a vieilli.

En termes d'Anatomie, il signifie Union, jonction de deux vaisseaux.

On dit également, en termes d'Arts, L'abouchement de deux tubes, de deux tuyaux.

ABOUCHER. v. tr. Faire trouver deux ou plusieurs personnes dans un lieu, pour qu'elles confèrent ensemble. Il faut les aboucher. S'aboucher avec quelqu'un. Nous devons nous aboucher au premier jour.

Il se dit, en termes d'Anatomie, de Deux vaisseaux qui communiquent.

ABOULIE. n. f. T. de Médecine. Disparition ou diminution de la volonté. Voyez NÉURASTHÉNIE.

ABOULIQUE. adj. des deux genres. T. de Médecine. Qui est atteint d'aboulie.

ABOUT. n. m. T. d'Arts. Extrémité par laquelle une pièce de charpente, de menuiserie ou de métal est assemblée avec une autre.

ABOUTAGE ou ABOUTEMENT. n. m. T. de Marine. Action d'aboutir.

ABOUTER. v. tr. Joindre deux choses bout à bout.

Le participe passé ABOUTÉ, ÉE, se dit, en termes de Blason, des Différentes pièces d'armoiries qui se répondent par les pointes.

ABOUTIR. v. intr. Toucher par un bout. Un arpent de terre qui d'un côté aboutit au grand chemin, et de l'autre au champ d'un tel. Ce champ aboutit à un marais.

Il se dit figurément d'une Affaire, d'un raisonnement, d'une entreprise, et signifie Avoir pour résultat. Tous ses desseins aboutissent à cela. À quoi aboutissent tous les raisonnements que vous faites? Cela ne peut aboutir à rien. Cela n'aboutira qu'à le perdre.

D'une manière générale, il signifie Avoir un résultat, réussir. Cette affaire a abouti.

Il se dit également des Abscès lorsqu'ils viennent à crever. Faire aboutir un abcès. Un clou, un abcès qui aboutit.

ABOUTISSANT, ANTE. adj. Qui aboutit. Un arpent aboutissant à la forêt.

Il s'emploie au pluriel comme nom. Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre, d'un domaine, Les pièces de terre, les domaines qui y sont adjacents, qui le bornent de divers côtés.

Fig., Savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire, En bien connaître toutes les circonstances et tous les détails.

ABOUTISSEMENT. n. m. Action d'aboutir ou Résultat de cette action. L'aboutissement d'une entreprise.

AB OVO. Locution empruntée du latin. Dès le commencement. Prendre un fail, un récit ab ovo.

ABOYANT, ANTE. adj. Qui aboie. Des chiens aboyants. Meute aboyante.

ABOYER. v. intr. Il se dit du Chien qui fait entendre son cri. Un chien qui aboie à la lune, qui aboie aux voleurs. Un chien qui aboie après tous les passants.

Prov. et fig., Tous les chiens qui aboient ne mordent pas, Les gens qui menacent ne sont pas toujours redoutables.

Prov. et fig., Aboier à la lune, se dit en parlant d'un Homme qui crie inutilement contre quelqu'un.

Il signifie figurément Poursuivre de cris importuns, d'injures; Dire du mal, avec acharnement, d'une personne ou d'une chose. Tous ses créanciers aboient après lui. Certains journaux aboient après ce ministre, après ce décret.

ABOYEUR. n. m. T. de Chasse. Chien qui aboie à la vue du sanglier, sans en approcher.

Il signifie au figuré Celui qui fatigue par des criaileries importunes, par des injures. *Ce polémiste n'est qu'un aboyeur. Un méchant aboyeur. Un aboyeur fatigant.*

Il se dit aussi de Celui qui, à la porte des théâtres, hôtels, cafés, restaurants, etc., appelle les voitures.

ABRACADABRA. n. m. Mot auquel on attribuait anciennement des vertus magiques, et qui, disait-on, guérissait la fièvre, lorsqu'on le portait autour du cou, écrit dans une certaine forme.

ABRACADABRANT, ANTE. adj. Qui est très extraordinaire, très surprenant. Il est familier.

ABRAXAS. n. m. T. d'Antiquité. On donne ce nom à Toute une classe d'objets, tels que statuettes, plaques métalliques et surtout pierres gravées, sur lesquelles on lit plusieurs lettres grecques, dont la réunion forme le mot *Abrazas* ou *Abrazaz*, qui n'appartient à aucune langue. *L'Abrazas se portait comme une amulette.*

ABRÉGÉ. n. m. Écrit ou discours dans lequel on rend d'une manière succincte ce qui est ou ce qui pourrait être plus développé. *Mézeray a fait lui-même un abrégé de sa grande Histoire de France. On a réduit toute cette science en abrégé; on en a fait un abrégé. Indiquez-moi un bon abrégé d'astronomie. Voici l'abrégé de sa vie.* Par analogie, *L'homme offre un abrégé des merveilles de l'univers.*

Par extension, il signifie aussi les Points essentiels d'une proposition, d'une réclamation, etc. *Donnez-moi un abrégé de votre affaire.*

EN ABRÉGÉ, loc. adv. Sommairement, en peu de paroles. *Contez-moi la chose en abrégé.*

Il signifie aussi Par abréviation. *Écrivez ce mot en abrégé.*

ABRÉGER. v. tr. Rendre plus court. *Ses débâches, ses chagrins abrégèrent sa vie. La méthode qu'il a pour enseigner le latin abrège de beaucoup le temps des études. Abréger une narration, un discours. Abréger un délai.*

Il s'emploie quelquefois absolument. *Vous êtes trop long, abrégez. Prenez ce chemin, il abrége.*

Il signifie encore Faire paraître moins long. *La conversation abrège le chemin. Rien n'abrége le temps comme le travail.*

ABREUVER. v. tr. Faire boire. Dans ce sens, il ne se dit proprement qu'en parlant des bêtes, et particulièrement des chevaux. *Abreuver ces chevaux. C'est dans cette mare que les bestiaux du village s'abreuvent.*

Il se dit aussi en parlant des Personnes, et ordinairement par plaisanterie. *Vous nous avez bien abreuvés. J'ai abreuvé toute la troupe. Il s'abreuve d'excellent vin.*

Fig., *La pluie a bien abreuvé les terres, Elle les a bien pénétrées, bien humectées. On dit aussi Ces prairies, ces plantes ont besoin d'être abreuvées, il faut qu'on les arrose.*

Fig., *Abreuver quelqu'un de chagrins, de dégoûts. Abreuver de douleurs, d'ennuis, d'humiliations, d'amertume. S'abreuver de larmes. S'abreuver de fiel. Un homme abreuvé de fiel et de haine.*

Abreuver des tonneaux, des cuves, Les remplir d'eau pour en faire gonfler le bois afin qu'ils ne coulent point.

En termes d'Arts, il signifie Mettre sur un fond poreux une couche d'huile, d'encollage, de couleur ou de vernis, pour en boucher les pores et en rendre la surface unie.

ABREUVOIR. n. m. Lieu où l'on mène les chevaux et les bestiaux boire et se baigner. *L'abreuvoir est à l'entrée du village. Mener les chevaux à l'abreuvoir.*

ABRÉVIATEUR, TRICE. n. Celui, celle qui abrége.

Il se dit particulièrement des Officiers de la Chancellerie romaine chargés de la rédaction des brefs pontificaux.

Il se dit aussi d'un Auteur qui abrège l'ouvrage d'un autre. *Justin est l'abréviateur de Trogue-Pompée.*

ABRÉVIATIF, IVE. adj. Qui abrège. *Signes abrégatifs.*

ABRÉVIATION. n. f. Action d'abréger. Il se dit spécialement du Retranchement de lettres dans un mot, pour écrire plus vite, ou en moins d'espace. *Les écritures de la Cour de Rome sont pleines d'abréviations. On écrit, par abréviation, M., M^{me}, M^{lle}, au lieu de Monsieur, Madame, Mademoiselle; S. M., S. A. R., au lieu de Sa Majesté, Son Altesse Royale; S. S. pour Sa Sainteté, Sa Seigneurie; etc.*

Il se dit également de Certains signes destinés à représenter sous une forme abrégée des mots ou plusieurs notes de musique. *Les médecins emploient, dans leurs formules, diverses abréviations pour indiquer les poids, les mesures, le mode de préparation, etc. C'est surtout dans la musique instrumentale qu'on fait usage des abréviations.*

ABRI. n. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert. *Un bon abri. Chercher, trouver un abri, de l'abri. Se faire un abri. Un abri contre la tempête. C'est un lieu extrêmement découvert, où il n'y a point d'abri.*

Cette rade, cette plage est un bon abri, Les vaisseaux y sont en sûreté contre le vent, contre la tempête.

Il se dit également, en termes d'Agriculture, de Tout ce qui sert à garantir, soit de l'action désastreuse des vents, soit de la trop grande ardeur du soleil. *Les abris sont ou naturels, comme les montagnes, les forêts, les plantations en lignes et les haies; ou artificiels, comme les murs et les paillonnages.*

Il se dit pareillement, en termes de Guerre, de Tout ce qui met une troupe à couvert des projectiles de l'ennemi.

Il se dit figurément de Quelque lieu que ce soit où l'on est en sûreté, et généralement de Tout ce qui nous préserve d'un danger. *La solitude est un abri contre les embarras du monde. La médiocrité est un abri contre les coups de la fortune. Il trouvera dans la maison d'un tel protecteur un abri contre les violences de ses ennemis.*

À l'ABRI, loc. adv. À couvert. *Il tombait une pluie abondante, nous nous mîmes à l'abri. Être à l'abri sous un hangar, sous un arbre, derrière une muraille, derrière une haie. Rester prudemment à l'abri.*

À l'ABRI DE, loc. prép. *Se mettre à l'abri de la pluie, du vent, du mauvais temps. Fig., Se mettre à l'abri de la persécution, de la vexation. Dans ces phrases, De a la signification de Contre.*

À l'ABRI DE se dit aussi de Ce qui sert à mettre à couvert. *Être à l'abri d'un bois, à l'abri d'une muraille. Fig., Agir à l'abri de la faveur. Dans ces phrases, De signifie Sous.*

En termes de Marine, *Être à l'abri d'une terre; se mettre à l'abri sous le vent d'une île; etc.*

ABRICOT. n. m. Fruit de l'abricotier. *Abricots d'espalter. Compote d'abricots. Confiture d'abricots. Abricots confits.*

Abricot-pêche, Espèce d'abricot dont le goût se rapproche de celui de la pêche.

ABRICOTIER. n. m. Arbre de la famille des Rosacées, qui porte les abricots. *Abricotier en espalter. Abricotier en plein vent.*

ABRITER. v. tr. Mettre à l'abri. *Abriter un espalter. Cette maison est abritée par une montagne. S'abriter derrière un mur. Voici l'orage, abritons-nous. Dans les sièges, on fait des fossés, des épaulements, pour s'abriter contre le canon.*

ABROGATION. n. f. Action d'abroger. *L'abrogation d'une loi, d'une coutume, d'un usage, d'un rite, d'une cérémonie.*

ABROGER. v. tr. Rendre nul. Il se dit principalement en parlant de Lois, de coutumes. *Abroger une loi, une ordonnance, une coutume. Cette loi s'est abrogée d'elle-même, par désuétude, par le temps.*

ABROUTI, IE. adj. T. d'Eaux et Forêts. Qui a été brouté par le bétail, en parlant des premières pousses de bois.

ABRUT, UPE. adj. Dont la pente est escarpée et comme rompue. *Montagne abrupte.* Il se dit figurément d'une Manière d'écrire rompue, sans liaison. *Style abrupt.*

ABRUTIR. v. tr. Rendre stupide comme une bête brute. *Le vin pris avec excès abrutit les hommes, abrutit l'esprit.*

S'ABRUTIR signifie Devenir stupide comme une bête brute. *Cet homme s'abrutit.*

Familièrement, *On l'a abrutit de travail.*

Le participe passé s'emploie aussi comme nom : *Un abrutit.*

ABRUTISSANT, ANTE. adj. Qui abrutit, qui est propre à abrutir. *Un genre de vie abrutissant. Des plaisirs abrutissants. Cette occupation est abrutissante.*

ABRUTISSEMENT. n. m. État d'une personne abrutie. *Cet homme est tombé dans un grand abrutissement. La débauche l'a plongé dans l'abrutissement.*

ABSCISSE. n. f. T. de Mathématiques. L'une des deux coordonnées rectilignes par lesquelles on définit la position d'un point dans un plan; l'autre s'appelle Ordonnée.

Axe des abscisses, axe des ordonnées, Droites indéfinies sur lesquelles les abscisses et les ordonnées se mesurent à partir d'une commune origine, qui est leur point d'intersection.

ABSCONS, ONSE. adj. Qui est caché, mystérieux. *Voilà un raisonnement bien abscons.*

ABSENCE. n. f. Le fait d'être absent. *Longue absence. Les peines de l'absence. Il fait de fréquentes absences.*

Il se dit aussi du Défaut de présence à une réunion, à une assignation, à un appel. *On n'a pas laissé de se divertir en votre absence. Il fut ordonné qu'on procéderait tant en présence qu'en absence de l'accusé, ou des parties. On a fait constater son absence.*

Il se dit particulièrement, en termes de Jurisprudence, de la Situation d'une personne dont on n'a point reçu de nouvelles depuis une certaine époque et dont la résidence actuelle n'est point connue. *Tant que l'absence n'a pas été déclarée par un jugement, elle n'est que présumée. Présomption d'absence. Les effets de l'absence.*

Il s'emploie figurément au sens moral. *Il y a dans cet ouvrage une absence totale d'esprit de goût, de logique.*

Fig., *Absence d'esprit, Distraction, manque d'attention. Il est sujet à des absences d'esprit. On l'emploie surtout absolument. C'est chez lui une absence. Il a souvent des absences.*

ABSENT, ENTE. adj. Qui est éloigné de sa demeure, de sa résidence ordinaire, ou Qui n'est pas dans le lieu où l'on devait le trouver. *Vous avez été longtemps absent. Être absent de Paris. Absent par congé. J'étais absent au moment de l'appel.*

Il signifie au figuré Qui est distrait, inattentif. *Son esprit est quelquefois absent. Durant toute notre conversation il est resté comme absent. Avoir l'air absent.*

Il est aussi employé comme nom. *Tant les absents que les présents. On oublie aisément les absents.*

Prov. *Les absents ont toujours tort.* Il s'emploie aussi en termes de Jurisprudence. *Les personnes présumées absentes. Les biens que l'absent possédait au jour de sa disparition. Voyez ABSENCE.*

ABSENTE (S') v. pron. S'éloigner de quelque lieu où l'on est habituellement, ou la profession, les fonctions qu'on exerce veulent que l'on demeure, etc. *S'absenter d'un pays. Ce soldat s'est absenté du poste sans la permission de son chef. Il s'est absenté pour se dérober à leurs poursuites.*

ABSIDE n. f. T. d'Architecture. Voûte, partie semi-circulaire.

Il a été employé par les premiers écrivains chrétiens pour désigner la Tribune ou grande niche surmontée d'une voûte qui terminait les basiliques antiques. Plus tard, et par extension, il s'est dit de l'Extrémité du sanctuaire, ou chevet des églises.

ABSINTHE n. f. Plante de la famille des Composées, qui est très amère et aromatique. *Vin, teinture d'absinthe. Cela est plus amer que de l'absinthe.*

Il se dit aussi d'une Liqueur qu'on prépare en faisant infuser des feuilles d'absinthe dans de l'eau-de-vie et dont l'usage est une des formes les plus funestes de l'alcoolisme. *Prendre un verre d'absinthe. Il s'est tué à boire de l'absinthe.*

ABSOLU, UE adj. Qui est complet, sans restriction. Quand il s'applique à l'autorité, il signifie Qui est souverain, sans contrôle. *Pouvoir absolu. Autorité absolue. Monarchie absolue. Commandement absolu. On dit de même Souverain absolu, maître absolu.*

Il signifie aussi Qui est impérieux, entier. *Cet homme est absolu dans tout ce qu'il veut. Parler d'un ton absolu. Un caractère absolu.*

Il signifie encore Qui est total, sans exception. *Une impossibilité absolue. Il y a peu de vérités absolues.*

Il se dit, en termes de Métaphysique et de Grammaire, par opposition à Relatif. *Homme est un terme absolu, Père est un terme relatif.*

Emploi absolu se dit à propos d'un Verbe ou d'un nom qui n'est pas accompagné de son complément habituel ou logique. *Dans Il mange bien, il boit bien, mange et boit sont d'un emploi absolu.*

En termes de Grammaire latine, Ablatif absolu, Ablatif qui n'est régi par aucun mot exprimé dans la proposition. On dit de même, en termes de Grammaire grecque, Génitif absolu.

Il s'emploie comme nom, en termes de Métaphysique, et signifie Ce qui existe indépendamment de toute condition. *L'absolu. La philosophie de l'absolu.*

ABSOLUMENT adv. D'une manière absolue. *Cet homme dispose absolument de tout dans la maison.*

Il signifie aussi Résolument, malgré toute opposition et toute remontrance. *On eut beau lui dire qu'il ne devait pas partir, il le voulait absolument. Je n'en ferai absolument rien.*

Il signifie quelquefois Indispensablement. *Il faut absolument que vous partiez.*

Il signifie encore Tout à fait, entièrement. *Je ne suis pas absolument décidé à poursuivre cette affaire. Il n'a absolument rien fait. Tout le monde absolument fut de cet avis. Il ne fait absolument rien.*

Absolument parlant, À juger de la chose en général, et sans entrer dans aucun détail. *Cette raison n'est pas mauvaise, absolument parlant. Il y a des beautés dans cet ouvrage; mais, absolument parlant, il n'est pas bon.*

En termes de Grammaire, Prendre, employer un mot absolument, Employer sans complément un mot auquel il est plus ordinaire d'en donner un, ou qui est susceptible d'en avoir un. *Tel verbe se prend, s'emploie quelquefois absolument. Dans cette phrase, Espérer, c'est jouir, les verbes espérer et jouir sont pris absolument. Dans celle-ci, Vivre dans l'abondance, le mot Abondance est employé*

absolument pour dire L'abondance des choses nécessaires et agréables à la vie.

ABSOLUTION n. f. Action d'absoudre. *L'absolution lui fut donnée par l'opinion publique.*

Il signifie aussi, en termes de Droit criminel, Jugement qui renvoie de l'accusation un accusé auteur d'un fait qui n'est puni par aucune loi.

En termes de Théologie, il signifie encore Action par laquelle le prêtre remet les péchés en vertu des paroles sacramentelles qu'il prononce. *Donner l'absolution. Absolution sacramentelle. Il est mort un moment après avoir reçu l'absolution.*

ABSOLUTISME n. m. Théorie ou pratique d'une autorité absolue. *L'absolutisme de Pierre le Grand. Hobbes est un défenseur de l'absolutisme.*

ABSOLUTISTE adj. des deux genres. Qui est partisan de l'absolutisme. *Des théories absolutistes. Des procédés absolutistes. Substantivement, Un absolutiste. Les absolutistes l'ont emporté dans telle circonstance.*

ABSOLUTOIRE adj. des deux genres. Qui porte absolution. Il ne s'emploie plus qu'en termes de Chancellerie romaine. *Bref absolutoire.*

ABSORBANT, ANTE adj. Qui absorbe. *Une terre absorbante. Des sables absorbants.*

En termes de Médecine et de Pharmacie, il se dit des Substances et des préparations médicinales ayant la propriété d'absorber les acides qui se développent spontanément dans l'estomac. *Substance, poudre absorbante.*

Il s'emploie plus ordinairement comme nom. *On lui a donné des absorbants.*

Figurément, **ABSORBANT** signifie Qui s'empare de l'esprit, qui l'occupe tout entier. *Pensées, occupations absorbantes.*

ABSORBEMENT n. m. État d'une personne absorbée. *L'absorbement de l'âme dans la méditation. Dans son absorbement il ne s'aperçut de rien. Il vieillit.*

ABSORBER v. tr. Faire pénétrer en soi, s'assimiler. *Les sables, les terres sèches et légères absorbent les eaux de la pluie en un moment. Absorber de la nourriture. Les pluies s'absorbent dans les sables.*

Il se dit dans un sens analogue en parlant des Couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs. *Le noir absorbe la lumière. Une voix faible est absorbée dans un grand chœur de musique. L'odeur de la tubéreuse absorbe l'odeur de la plupart des autres fleurs.*

Il se dit aussi des Corps qui ont la faculté de pomper les fluides placés à leur portée. *Les branches gourmandes absorbent la nourriture destinée au reste de l'arbre. Les fluides sont absorbés par les vaisseaux lymphatiques. La membrane muqueuse du poulmon absorbe l'oxygène de l'air, dans l'acte de la respiration. L'éponge absorbe l'eau.*

ABSORBER, au figuré, signifie Consumer entièrement, et, en ce sens, il se dit principalement en parlant des biens, des richesses, de l'argent. *Les procès ont absorbé tout son bien. Les frais ont absorbé la meilleure partie de la succession. Tout passe et s'absorbe dans l'éternité. Cette lecture absorbera trop de temps.*

Il signifie aussi Attirer à soi en entier. *Cet orateur avait tellement absorbé l'attention qu'il n'y en eut plus pour les autres. Cette scène absorbe tout l'intérêt de la pièce. Ses nouvelles fonctions l'absorbent tout entier.*

Le participe passé **ABSORBÉ, ÉE**, se dit d'une Personne profondément appliquée à quelque chose. *Il est entièrement absorbé dans l'étude des mathématiques. Il était absorbé dans ses réflexions.*

Etre tout absorbé en Dieu, Etre dans une méditation continuelle des choses de Dieu. Absolument, Il est tout absorbé.

ABSORPTION n. f. Action d'absorber. Il se dit principalement, en termes de Physiologie, de Cette fonction par laquelle les êtres organisés attirent à eux et pompent les fluides qui les environnent ou qui sont exhalés intérieurement. *L'absorption est très active chez les enfants. L'absorption du chyle se fait à la surface des intestins.*

ABSOUDRE (J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais. J'ai absous. J'absoudrai. J'absoudrais. Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve. Absolvant. Absous, absoute.) v. tr. T. de Droit criminel. Renvoyer de l'accusation une personne reconnue l'auteur d'un fait qui n'est pas qualifié punissable par la loi. Il signifie aussi Déclarer un accusé innocent du crime ou du délit qui lui était imputé, l'acquitter. *En absolvant cet homme, on n'a pas fait justice. Il y a eu cinq voix pour condamner l'accusé et sept pour l'absoudre. On l'a absous malgré le crédit de ses ennemis. Il s'est fait absoudre du crime dont on l'accusait.*

En termes de Théologie, il signifie Remettre les péchés. *Tout prêtre a pouvoir d'absoudre en cas de danger de mort. Absoudre un pénitent. Absoudre en confession.*

Il s'emploie figurément dans le langage ordinaire. *Je vous absous de votre négligence, en faveur de votre repentir.*

ABSOUTE n. f. T. de Liturgie catholique. Prière qui termine une cérémonie funèbre. *Le curé a donné l'absoute.*

Il se disait aussi d'une Absolution publique et solennelle qui se donnait au peuple le jeudi saint au matin, ou le mercredi saint au soir dans les cathédrales.

ABSTENIR (S') (Il se conjugue comme **TENIR**.) v. pron. S'empêcher de faire quelque chose, se priver de l'usage de quelque chose. *S'abstenir de boire et de manger. S'abstenir de jurer. Quand on a pris l'habitude de faire quelque chose, il est bien malaisé de s'en abstenir. S'abstenir de vin. Il s'est abstenu de toutes sortes de plaisirs.*

Il s'emploie quelquefois absolument. *Il est plus aisé de s'abstenir que de se contenir. Dans le doute, abstiens-toi.*

En termes de Jurisprudence, *Ce juge s'abstient d'opiner, de juger, ou absolument s'abstient, Il se récusé lui-même. Cet héritier s'est abstenu de la succession, Il n'a point fait acte d'héritier.*

ABSTENTION n. f. Action de s'abstenir de l'exercice d'un droit, d'une fonction, ou Résultat de cette action. *L'abstention de vote. L'abstention des électeurs. Il y a eu, à ces élections, un grand nombre d'abstentions. Il se dit particulièrement de l'Acte par lequel un juge s'abstient, se récusé lui-même.*

ABSTERGENT, ANTE adj. T. de Chirurgie. Qui sert à nettoyer les plaies, les ulcères. *Remède abstergeant.*

Il s'emploie aussi comme nom. *Un bon abstergeant.*

ABSTERGER v. tr. T. de Chirurgie. Nettoyer. Il se dit en parlant des Plaies, des ulcères.

ABSTERSIF, IVE adj. T. de Chirurgie. Qui est propre à nettoyer. On dit plutôt **ABSTERGENT**.

ABSTENSION n. f. T. de Chirurgie. Action d'absterger.

ABSTINENCE n. f. Action de s'abstenir. Abstinence de vin. Vièvre dans l'abstinence de tous les plaisirs. *L'Eglise catholique enjoint aux prêtres l'abstinence des femmes.*

Il s'emploie absolument et se dit alors en parlant du Boire et du manger. *L'abstinence est utile au corps et à l'âme. On lui a ordonné une grande abstinence. On lui faisait faire abstinence malgré lui.*

Il s'emploie spécialement en ce sens pour désigner certaines privations ordonnées par l'Eglise. *Exténué de jeûnes et d'abstinences. Jours d'abstinence.* Ceux où l'on doit s'abstenir de manger de la viande, sans être obligé de jeûner.

ABSTINENT, ENTE. adj. Qui est modéré dans le boire et le manger. Il est peu usité.

ABSTRACTEUR. n. m. Celui qui use volontiers des abstractions.

ABSTRACTION. n. f. Action d'abstraire, de séparer, opération par laquelle l'esprit isole des choses qui sont unies. *Pour bien juger les hommes il faut ne considérer que leur mérite et faire abstraction de leur fortune. Abstraction faite du style, qui est faible, cet ouvrage a un réel mérite.*

Il se dit aussi des idées générales, des propriétés, des qualités séparées par l'esprit des sujets auxquels elles sont unies. *Humanité, raison, vertu, savoir, blancheur, pesanteur, etc., sont des abstractions.*

Il se dit dans un sens défavorable des idées trop métaphysiques, des théories générales qui ne s'appuient pas suffisamment sur les faits. *C'est un esprit chimérique qui se perd dans les abstractions.*

Il signifie encore, au pluriel, Préoccupation, réverie qui empêche un homme de penser aux choses dont on lui parle ou qu'il a sous les yeux. *Cet homme est dans des abstractions continuelles.*

ABSTRACTIVEMENT. adv. En faisant abstraction. *On peut considérer abstractivement les qualités des corps. Abstractivement parlant.*

ABSTRAIRE. (J'abstrais; nous abstrayons. J'abstrayais. J'ai, j'avis, j'eus, etc., abstrait. Il est inusité aux autres temps.) v. tr. Considérer isolément par abstraction des choses qui sont unies. *Abstraire l'accident du sujet, de la substance. En algèbre, on abstrait la quantité, le nombre de toutes sortes de sujets.*

S'ABSTRAIRE signifie Se plonger dans la méditation ou dans la rêverie, n'avoir de pensée et d'attention que pour l'objet intérieur qui occupe. *Il a une telle faculté de s'abstraire qu'il travaille au milieu du bruit.*

ABSTRAIT, AITE. adj. Qui participe de l'abstraction.

Terme abstrait; Terme qui désigne par abstraction une qualité considérée toute seule et séparée du sujet, par opposition à **Terme concret.** *Rondeur, blancheur, bonté sont des termes abstraits; et Rond, blanc, bon, unis à des noms de substances, comme Pain rond, vin blanc, bon prince, sont des termes concrets.* On dit dans un sens analogue *Une idée abstraite;* et comme nom *L'abstrait et le concret.* On dit aussi, en termes de Grammaire, *Nom abstrait.*

En termes de Mathématiques, *Nombre abstrait,* Tout nombre que l'on considère seulement comme une collection d'unités, quelles que soient ces unités, et en faisant abstraction de leur nature, par opposition à *Nombre concret.*

ABSTRAIT signifie aussi Qui est difficile à saisir, à pénétrer. *Ces discours sont abstraits. Cette question est bien abstraite.* On dit dans le même sens *Un écrivain, un philosophe abstrait.*

ABSTRAITEMENT. adv. D'une manière abstraite. *Il traita la question abstraitement.*

ABSTRUS, USE. adj. Qui est difficile à saisir par l'esprit. *Sciences abstruses. Raisons abstruses. Question abstruse. Sens abstrus.*

Il s'applique quelquefois aux personnes dans un sens défavorable. *Ce philosophe m'a paru fort abstrus.*

ABSURDE. adj. des deux genres. Qui est contre le sens commun. *Cela est absurde.*

Il serait absurde de dire.... Voilà un raisonnement absurde. Conduite absurde.

Il se dit aussi de la Personne qui parle ou agit absurdement. *Un raisonneur absurde. Vous êtes absurde.*

Il s'emploie aussi comme nom masculin et signifie Chose absurde. *Tomber dans l'absurde. Démonstration, preuve par l'absurde. Démontrer une chose par l'absurde.*

Réduire un homme à l'absurde. Le forcer, dans la discussion, à se rendre ou à déraisonner. *Réduire une opinion, un raisonnement à l'absurde.* Montrer, prouver que le principe ou la conséquence en est absurde.

ABSURDEMENT. adv. D'une manière absurde. *Raisonner, parler absurdement.*

ABSURDITÉ. n. f. Défaut de ce qui est absurde. *L'absurdité d'un discours, d'un raisonnement, d'une assertion.*

Il se dit aussi de la Chose même qui est absurde. *Il s'ensuivrait de là une grande absurdité. Il nous a débité mille absurdités.*

On dit aussi *Cet homme est d'une absurdité rare.*

ABUS. n. m. Usage mauvais, excès de quelque chose. *L'abus qu'il a fait de ses richesses, de ses forces, de sa santé, de son autorité.*

Il se dit absolument pour signifier Désordre, usage pernicieux. *Abus manifeste. Réformer, corriger, retrancher les abus.* Il s'est glissé divers abus dans la justice, dans cette administration. *Il faut distinguer entre un usage reçu et un abus qui s'est introduit.*

En termes de Jurisprudence, *Abus de pouvoir* se dit de l'acte d'un fonctionnaire qui outrepassa son autorité. *Abus de confiance.* Délit que l'on commet en abusant de la confiance de quelqu'un.

Appel comme d'abus. Appel interjeté contre la sentence, l'acte ou l'écrit d'un ecclésiastique qu'on prétend avoir excédé son pouvoir ou avoir contrevenu aux lois de l'Etat. *Interjeter appel comme d'abus.* On dit de même *Le Conseil d'Etat a jugé qu'il y avait abus,* il a admis l'appel comme d'abus.

Il signifie aussi Erreur. *Voilà un étrange abus.* C'est par abus qu'on a pu soutenir une telle opinion. *C'est souvent commettre un abus de compter sur la justice des hommes.* En ce sens, il a vieilli.

ABUSER. v. tr. Tromper. *Il vous promet cela, il vous abuse.* *Abuser les esprits faibles.* Vous m'avez abusé par de fausses promesses. *Sa passion l'abuse.* On s'abuse souvent soi-même. *Je comptais sur votre amitié, je vois que je me suis cruellement abusé.*

ABUSER DE signifie User mal, autrement qu'on ne doit d'une chose. *Il a abusé de votre bonté. Il abuse des grâces que Dieu lui fait. Si vous lui accordez cette liberté, il n'en abusera pas. Il abuse de son temps, de son crédit, de son autorité, de sa santé. On abuse des meilleures choses. Vous abusez de ma patience. C'est abuser de la permission. Ce poète abuse de sa facilité.* On dit aussi *Abuser de quelqu'un,* User avec excès de sa complaisance, de sa bonté.

Abuser d'une fille. En jouir sans l'avoir épousée. *C'est une fille dont il a longtemps abusé.*

ABUSER, en termes de Droit, se prend pour Mal user d'une chose, la détruire. *La propriété consiste dans le droit d'user et d'abuser.*

ABUSEUR. n. m. Celui qui abuse. *Un grand abuseur.* Il est familier et peu usité.

ABUSIF, IVE. adj. Où il y a abus, qui est contraire à l'ordre, aux règles, aux lois. *Privileges abusifs. Usage abusif. Procédure abusive.*

ABUSIVEMENT. adv. D'une manière abusive. *Mot employé abusivement. Cet homme a été abusivement emprisonné.*

ABYSSAL, ALE. adj. T. de Géographie. Qui a rapport aux abysses. *Les profondeurs abyssales sont très variables.*

ABYSSE. n. m. T. de Géographie. Région sous-marine très profonde.

ACABIT. n. m. Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses. Il a vieilli.

Il se dit plus souvent au figuré et familièrement en parlant des Personnes. *Ce sont gens de même acabit.*

ACACIA. n. m. Plante de la famille des Mimosées, qui a deux espèces dont l'une fournit la gomme arabique et l'autre la gomme dite du Sénégal. *Sac d'acacia.*

Il se dit le plus ordinairement d'une Variété de robinier à rameaux épineux et à fleurs blanches et odorantes disposées par grappes, de la famille des Légumineuses.

ACADÉMICIEN. n. m. Celui qui fait partie d'une compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes, nommée Académie. *Un académicien de Marseille, de Toulouse. Les académiciens de la Crusca.* Il a quelquefois un féminin. *L'Académie de peinture a nommé quelques femmes académiciennes.*

Il se dit aussi d'un Philosophe de l'école platonicienne dite Académie. *Les académiciens et les péripatéticiens étaient opposés sur plusieurs points.*

ACADÉMIE. n. f. Compagnie de personnes qui se réunissent pour s'occuper de belles lettres, de sciences ou de beaux-arts. *L'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des Sciences morales et politiques forment l'Institut. L'Académie de Médecine. L'Académie de Stanislas. L'Académie de Marseille, de Besançon, de Caen, etc. Les membres d'une académie. L'Académie belge de langue française.*

Il se dit absolument de l'Académie française. *Un discours de réception à l'Académie. Le Dictionnaire de l'Académie.*

Les quarante de l'Académie, Les quarante membres de l'Académie française.

Il se dit aussi d'un Lieu où l'on s'exerce à la pratique d'un art. *Académie de danse. Académie de dessin.*

Académie Nationale de Musique, Le théâtre de l'Opéra.

ACADÉMIE se disait dans l'ancienne France d'un Lieu où les jeunes gens apprenaient l'équitation et autres exercices du corps. *Il mit son fils à l'académie. Au sortir de l'académie, il partit pour l'armée.*

Il s'est dit aussi d'une Maison de jeu. *Tenir académie.*

ACADÉMIE se dit encore des Divisions territoriales de l'Université de France dont chacune est dirigée par un recteur. *L'académie de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Poitiers, etc. Le recteur de cette académie. Cette ville est du ressort de telle académie.*

ACADÉMIE, en termes de Peinture, se dit d'une Figure entière, qui est peinte ou dessinée d'après un modèle nu et qui n'entre pas dans la composition d'un tableau.

ACADÉMIQUE. adj. des deux genres. Qui est propre aux membres d'une Académie. *Conférences, questions académiques. Séances académiques.*

École académique, Ensemble de principes littéraires ou artistiques qui sacrifient la réalité à la convention.

Il s'emploie particulièrement en parlant de l'Académie française. *Discours académique. Fauteuil académique. Un talent académique. Ouvrage académique. Style académique.*

Il signifie aussi Qui est propre aux philosophes de l'Académie.

Il signifie encore Qui a rapport à l'administration d'une académie, dans le sens universitaire du mot. *Les bureaux de l'inspection académique.*

ACADÉMISME. n. m. T. de Peinture et de Sculpture. Observation absolue des traditions de l'École académique.

ACADÉMISTE. n. m. Anciennement, Membre de l'Académie française.

ACAGNARDER. v. tr. Accoutumer quelqu'un à mener une vie obscure et fainéante. *La mauvaise compagnie l'a acagnardé. S'acagnarder dans sa terre. S'acagnarder auprès d'une femme, auprès du feu, dans un fauteuil.* Il est familier.

ACAJOU. n. m. Genre d'arbres d'Amérique dont une des variétés fournit une sorte de bois rougeâtre et susceptible d'un beau poli, qu'on emploie dans l'ébénisterie, la tabletterie, etc. *Bots d'acajou.* Il se dit le plus souvent du Bois lui-même. *Secrétaire d'acajou.*

ACANTHE. n. f. Plante de la famille des Labiées, dont l'espèce commune, vulgairement nommée *Branche-ursine*, est remarquable par ses belles feuilles découpées, dont l'extrémité se recourbe naturellement. *La feuille d'acanthé a servi de modèle pour l'ornement du chapiteau corinthien.*

Il se dit aussi, en termes d'Architecture, de l'Ornement imité de la feuille d'acanthé.

ACARE ou **ACARUS.** n. m. Voyez GALE.

ACARIATRE. adj. des deux genres. Qui est d'une humeur aligre et fâcheuse. *Il est acariâtre. Une femme acariâtre. C'est un esprit acariâtre.*

ACAULE. adj. des deux genres. T. de Botanique. Dont la tige est si courte ou rabougrie qu'elle semble inexistante. *La mandragore, le cyclamen sont des plantes acaulées.*

ACCABLANT. ANTE. adj. Qui accable ou qui peut accabler. *Un poids accablant.*

Il se dit plus ordinairement au figuré des Choses qui sont considérées comme un poids difficile à porter, sous lequel on succombe. *Affaires accablantes. Travail accablant. C'est une nouvelle accablante. Voilà un reproche accablant. Une déposition, une preuve accablante.*

ACCABLEMENT. n. m. État d'une personne accablée par la maladie ou par l'affliction. *Accablement de corps. Accablement d'esprit.* Sa maladie l'a mis dans un si grand accablement qu'il a peine à se soutenir. Depuis la mort de son fils, il est dans le dernier accablement. Il est dans un accablement d'affaires, de travail, qui lui laisse à peine le temps de respirer.

ACCABLER. v. tr. Faire succomber sous un poids. *Il fut accablé sous les ruines.* On dit à peu près dans le même sens *Être accablé par le nombre, par la multitude des ennemis.* Ne pouvoir résister au nombre, à la multitude des ennemis.

Il signifie par extension Surcharger en excédant les forces. *Il portait un fardeau qui l'accablait, dont il était accablé.*

Il se dit figurément de la plupart des Choses considérées comme un poids lourd à porter. *Le travail, les affaires l'accablent. Il ne faut pas s'accabler de travail. Je suis accablé de fatigue. Ne vous laissez point accabler par la douleur, par la tristesse. Il est accablé de dettes, de misère. Il est accablé de cette nouvelle. Il a l'air accablé. Il est accablé de visites. Le sommeil l'accable. Il m'accable de questions.*

Accabler quelqu'un de reproches, d'injures. Lui faire de grands reproches, lui dire beaucoup d'injures.

Accabler quelqu'un de biens, de grâces, de bienfaits, de présents. Le combler outre mesure de biens, de grâces, etc. *Il l'avait comblé de bienfaits, il voulait l'en accabler.* On dit dans un sens analogue *Accabler quelqu'un de caresses, de louanges, de politesses, etc.*

ACALMIE. n. f. T. de Marine. Calme momentané qui succède à un coup de vent très violent.

Il s'emploie aussi figurément pour désigner une Période d'arrêt ou de calme succédant à une période d'activité ou d'agitation. *Il s'est produit une acalmie inattendue dans notre commerce d'exportation. Ce malade est dans une période d'accalmie.*

ACCAPAREMENT. n. m. Action d'accaparer ou Résultat de cette action. *Se livrer à l'accaparement. Des accaparements de blés, de farines.*

ACCAPAREE. v. tr. Acheter ou Retenir en quantité considérable une denrée, une marchandise, pour la rendre plus chère en la rendant plus rare. *On l'accusait d'avoir accaparé tous les blés de la province. Accaparer des huiles, des laines, etc.*

Fig., Accaparer les voix, les suffrages. Se les assurer par des sollicitations, par la brigue, etc.

Il signifie encore figurément S'emparer de quelqu'un à son propre profit. *Il m'a accaparé toute la journée. Il est pour toujours accaparé par cette femme.*

ACCAPAREUR, EUSE, n. Celui, celle qui accapare. C'est un accapareur, une accapareuse. *Il fut dénoncé comme un accapareur de blés.*

ACCÉDER. v. intr. Entrer dans des engagements contractés déjà par d'autres. Les puissances du Nord ont accédé à ce traité, à cette convention. *J'accède aux stipulations que mes cohéritiers ont consenties.*

Accéder à une proposition, Y adhérer, l'accepter. Accéder à une prière, à un vœu. Consentir à l'accomplissement de cette prière, l'exaucer. *Dieu accède aux vœux des hommes.*

Il signifie aussi Arriver à. *On accédait à cette terrasse par vingt marches.*

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. Qui accélère. *Muscles accélérateurs. Force accélétratrice.*

Il s'emploie comme nom masculin en termes d'Automobilisme, Appuyer sur l'accélérateur.

ACCÉLÉRATION. n. f. Augmentation de vitesse. *L'accélération du mouvement dans la chute des corps graves. L'accélération de la marche.*

Il signifie au figuré Prompte expédition, prompt exécution. *Il faut employer tel moyen pour l'accélération de cette affaire, de ce jugement. L'accélération des travaux.*

ACCÉLÉRER. v. tr. Rendre plus rapide. *La gravité d'un corps qui tombe en accélère le mouvement. Accélérer la marche d'une armée. Il faut accélérer ce travail. Accélérer la décision d'une affaire. Mouvement accéléré. Pas accéléré. Voitures accélérées. Roulage accéléré.*

ACCENT. n. m. T. de Grammaire. Élévation de la voix sur une syllabe, dans un mot. Modification de la voix dans la durée ou dans le ton des syllabes et des mots. Mettre l'accent sur un mot que l'on veut faire valoir.

Accent grammatical ou prosodique, Celui dont la grammaire, dont la prosodie fixe les règles. Lorsqu'il s'agit seulement de l'élévation de la voix sur une des syllabes du mot, on le nomme *Accent tonique.*

Il se dit d'une manière plus générale de l'intonation qui convient à l'expression des divers sentiments. *Les accents de la passion. Des accents plaintifs. L'accent de la nature, de la sincérité.* Et par suite il peut s'appliquer aux divers genres littéraires. *L'accent oratoire.*

Il se dit absolument de l'Accent tonique et des Syllabes mêmes sur lesquelles porte cet accent. *En grec, en italien, etc., la connaissance des accents, de l'accent est extrêmement importante. Déplacer l'accent.*

Il se dit aussi des Inflexions de voix particulières à une nation, aux habitants de certaines provinces. *Accent national. Accent anglais, italien. Accent gascon. Accent normand, provençal.* On connaît à son accent de quelle province il est.

En ce sens il s'emploie quelquefois absolu-

ment. *Il a de l'accent. Il a perdu, il a conservé son accent.*

ACCENT se dit aussi d'un Signe spécial qui se met sur une syllabe, soit pour faire connaître la prononciation de la voyelle, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même. Nous avons en français trois accents : l'*accent aigu* (´), l'*accent grave* (`) et l'*accent circonflexe* (^). On met l'*accent aigu* sur un é, pour marquer que c'est un é fermé, et qu'il doit être prononcé comme dans ces mots, *Santé, charité.* On met l'*accent grave* sur un è ouvert, comme dans *Process, succès*; on le met aussi sur à, préposition, pour le distinguer de a, troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *Avoir*; on le met également sur id, adverbe, pour le distinguer de la, article, et sur où, adverbe, pour le distinguer de ou, conjonction. On met un *accent circonflexe* sur les voyelles longues où il indique ordinairement la suppression d'une voyelle ou d'une consonne qui figuraient anciennement, comme dans *Âge, rôle (Aage, roole); Âne, fêle, tôle, gtle, côte (Asne, feste, teste, giste, coste).*

ACCENTUATION. n. f. Manière d'accentuer en écrivant ou en parlant. *Les règles de l'accentuation française. Les règles de l'accentuation grecque. Entendre bien l'accentuation. Cette accentuation est vicieuse. Son accentuation laisse à désirer.*

ACCENTUER. v. tr. Marquer d'un accent. *On accentue ce mot, ce mot s'accentue, doit être accentué de telle manière. Vous avez bien accentué, mal accentué.* Les grammairiens d'Alexandrie furent les premiers à accentuer les mots grecs.

Il signifie aussi Prononcer suivant les règles de l'accent tonique, et par extension Prononcer avec netteté, avec force. *Cet acteur accentue parfaitement. Il faut accentuer davantage ce mot, cette phrase.*

Il se prend quelquefois en mauvaise part. *Cet homme est fatigant, il accentue tout ce qu'il dit.* *Syllabe accentuée.* La syllabe d'un mot sur laquelle porte l'accent tonique.

Cette langue est fort accentuée. L'accent tonique y est très sensible et très varié.

Par extension, il signifie Donner de l'intensité à une chose. *Accentuer son action. Il a les traits fortement accentués.*

ACCEPTABLE. adj. des deux genres. Qui peut, qui doit être accepté. *Ces offres sont acceptables. Une pareille proposition n'est pas acceptable.*

ACCEPTATION. n. f. Action d'accepter. *Acceptation d'une offre, d'un présent.*

En termes de Jurisprudence, *Acceptation d'une donation. Acceptation d'une succession sous bénéfice d'inventaire.*

En termes de Banque, *Acceptation d'une lettre de change, Promesse de la payer à son échéance. L'acceptation, une fois donnée, ne peut plus être révoquée. Voyez ACCEPTER.*

ACCEPTER. v. tr. Agréer ce qui est offert. *Accepter une donation, une offre, une condition, une tutelle. Accepter un emploi, une charge. J'accepte ce que vous m'offrez. Les ennemis ont accepté la trêve. Le prince a accepté la dédicace de ce livre. Il l'a accepté pour gendre.*

Accepter un défi, S'engager à faire quelque chose dont on a été défié, et particulièrement quand il s'agit d'un duel.

Accepter le combat, Témoigner que l'on est prêt à soutenir l'attaque de l'ennemi. J'en accepte l'augure. Voyez AUGURER.

En termes de Banque, *Accepter une lettre de change, Prendre l'engagement de la payer à l'échéance, en mettant son nom au bas ou en travers du corps de l'écriture, avec le mot Accepté.*

ACCEPTER s'emploie aussi absolument. *Il vient d'être nommé à cette place, on ne sait s'il acceptera.*